



Rapport d'évaluation AFAQ 26000

Ville du BOUSCAT

Sommaire

Fiche d'identité	3
Conclusions générales de l'évaluation	7
1. Vision en termes de RS & Gouvernance	12
2. Intégration de la responsabilité sociétale et gestion interne responsable.....	24
3. Urbanisme et aménagement durable des territoires	40
4. Services aux populations et dynamiques locales.....	51
5. Prise en compte de l'environnement, de sa qualité et de sa dégradation.....	62
6. Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.....	67
7. Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	73
8. Finalité 3 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.....	78
9. Finalité 4 : Bien-être de l'individu et épanouissement de tous les êtres humains	83
10. Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	89
Tri des sous critères par score décroissant.....	94
1 Liste des documents analysés.....	95

Fiche d'identité

Fiche descriptive de l'entité	
Nom de la collectivité	Ville du Bouscat
Numéro d'affaire	
date de l'évaluation initiale	10/03/16
Type de collectivité	Commune
Mots clés	
Adresse site	5 PLACE GAMBETTA BP 20045
Adresse site (complément)	
Code postal site	33491
Ville site	LE BOUSCAT Cedex

Responsable d'évaluation	
Nom	GARENNE
Prénom	Yves
Tel.	+33612324994
Email	yves.garenne@ecophanie.eu

Évaluateur	
Nom	LASSERRE-CHEMINEAU
Prénom	Catherine
Tel.	06 61 75 03 76 lasserre.catherine@wanadoo.fr

Chargé de clientèle AFNOR Certification	
Nom	POUDELET
Prénom	Catherine
Société	AFNOR
Adresse	11 rue Francis de Pressensé
Adresse (complément)	
Code postal	93571
Ville	La Plaine Saint-Denis
Tel.	05 57 29 14 24
Email	catherine.poudelet@afnor.org

Elu site / Entité	
Nom	Lamarque
Prénom	Gwénaël
Fonction	Adjoint au Développement durable, relation internationale et concertation
Tel.	
Email	g.lamarque@mairie-le-bouscat.fr

Interlocuteur principal site / Entité	
Nom	FAUCON
Prénom	Sandrine
Fonction	Directrice Performance et Territoire Durable
Tel.	05 57 22 26 75
Email	s.faucon@mairie-le-bouscat.fr

Commentaire / Périmètre	
Commentaire Périmètre	<p>Evaluation initiale de l'ensemble des activités de la commune</p> <p>Remarque méthodologique : Nous avons considéré que les établissements qui dépendent de la mairie sont des « parties prenantes internes » (Crèche, CCAS, Résidence Autonomie...). De même, la métropole est aussi considérée comme une « partie prenante interne » du fait de la subsidiarité et de la mutualisation des compétences.</p>
Parties prenantes internes	<p>3 mars</p> <p>M. Bernard Junca (1^{er} adjoint)</p> <p>7 mars</p> <p>M. Pierre François Georges (Dir Cabinet) Mme Christelle Broux, M. Serge Tautzia (DGA AG) M. Patrick Alvarez (conseiller municipal) M. Stéphane Périchoux (DG PTO Métropole) Mme Hélène Roche Dallay (Communication) Mme Sylvie Cerceau (Syndicat CGT) M. Pascal Lalague (référent sécurité) Mme Sandrine Faucon (Dir DPTD) Mme Loyer ET Mme David (Dir RAM et Crèches) Mme Faye (ATSEM) M. Franco Marinaccio (Police Municipale)</p> <p>8 mars</p> <p>M. Patrick Bobet (M. le Maire) Mme Aurelia El Harrag, Mme Laurence Ricard, M. David Lalloz (Dir Vie Cité) Mmes Bénédicte Salin (Adjointe aux associations et animation), Mme Françoise</p>

	<p>Cosseq (conseillère municipale déléguée à l'animation) Mme Virginie Monier (Adjointe aux ressources humaines, services aux publics), M. Nicolas Bedin (Direction RH) Mme Elodie Bisaichipy (CCAS) M. Patrick Bernard (Médiathèque) M. Patrick Faucher (Dir DD Métropole)</p> <p>9 Mars</p> <p>M. Yannick Uhel (DGS) Mme Marie-Pascale Vincent, M. Gérôme Le Riguer, Mme Brigitte Bosc, M. Denis Boisseau (DGA éducation, jeunesse et sport) Mme Florence Poussin (Qualité de ville) Mme Alexia Alcubierre (Services à la population) COTEC A21 (Gwénael, Lamarque, Bérengère Dupin, Agnès Fossé, Odile Leclaire, Sandrine Faucon) M. Jean Bernard Maceron (conseiller municipal) M. Cyriaque Aupy (Nature en ville) M. Eric Casamayou (DST Bâtiment) Mme Odile Leclaire (adjointe Action sociale, logement, accessibilité) Mme Emmanuelle Angelini (Adjointe à la Culture) Mme Sandrine Faucon</p> <p>10 mars</p> <p>Mme Marie-Pascale Vincent, Mme Chloé Gauthé, Mme Céline Lavergne, M. Thomas Urvoy, Mme Gisèle Martin (DGA Pole social) M. Dominique Vincent (Adjoint à l'éducation, sport, jeunesse) M. Gwénael Lamarque MM Hervé Dubernet, André Bordato, Mme Cécile Fenouillat (DST, bâtiment, urbanisme) Mme Audrey Calluud (BIJ) Mmes E. Cœur, C. Peyrat (Résidences Autonomies) Mme Cathy Priolo (agent d'accueil) M. Denis Quancard (élu) Mme Marielle Dussol (syndicat CFDT)</p> <p>14 mars</p> <p>Mme Bérengère Dupin (Adjointe à la Petite enfance, seniors, famille, intergénérationnel)</p> <p>16 mars</p> <p>Mme Portelli (DGA Marie de Mérignac / Métropole)</p> <p>Entretiens Non réalisés : M. Joan Taris (Adjoint aux Finances, économie, emploi)</p>
Parties prenantes externes	<p>Mme Garriga (Gironde Habitat) M. Fournier (Elior Restauration) Mme Tebessi (Le Patio) M. Damien Guiraud (Ricochet), Nicolas Lepeuple (LABCDEFG) Mme Joelle Février (MDSI)</p>

	M. Yves Garcia (Asso Les Ruchers) M. Priat (Ecole du Centre) Mme Séverine Bladanet (épicerie solidaire), Mme Danièle Bobet (épicerie solidaire) Mme Ludivine Pereira (citoyenne, famille à énergie positive) M. Mathieu Sannier (LPO) Mme Julie Chabaud (CD33) Mme Christine Garnier (CAF) Entretiens non réalisés : La FAB, DALKIA
Détail des dates de l'évaluation	Du 7 au 10 mars 2016
Type d'évaluation	Initiale

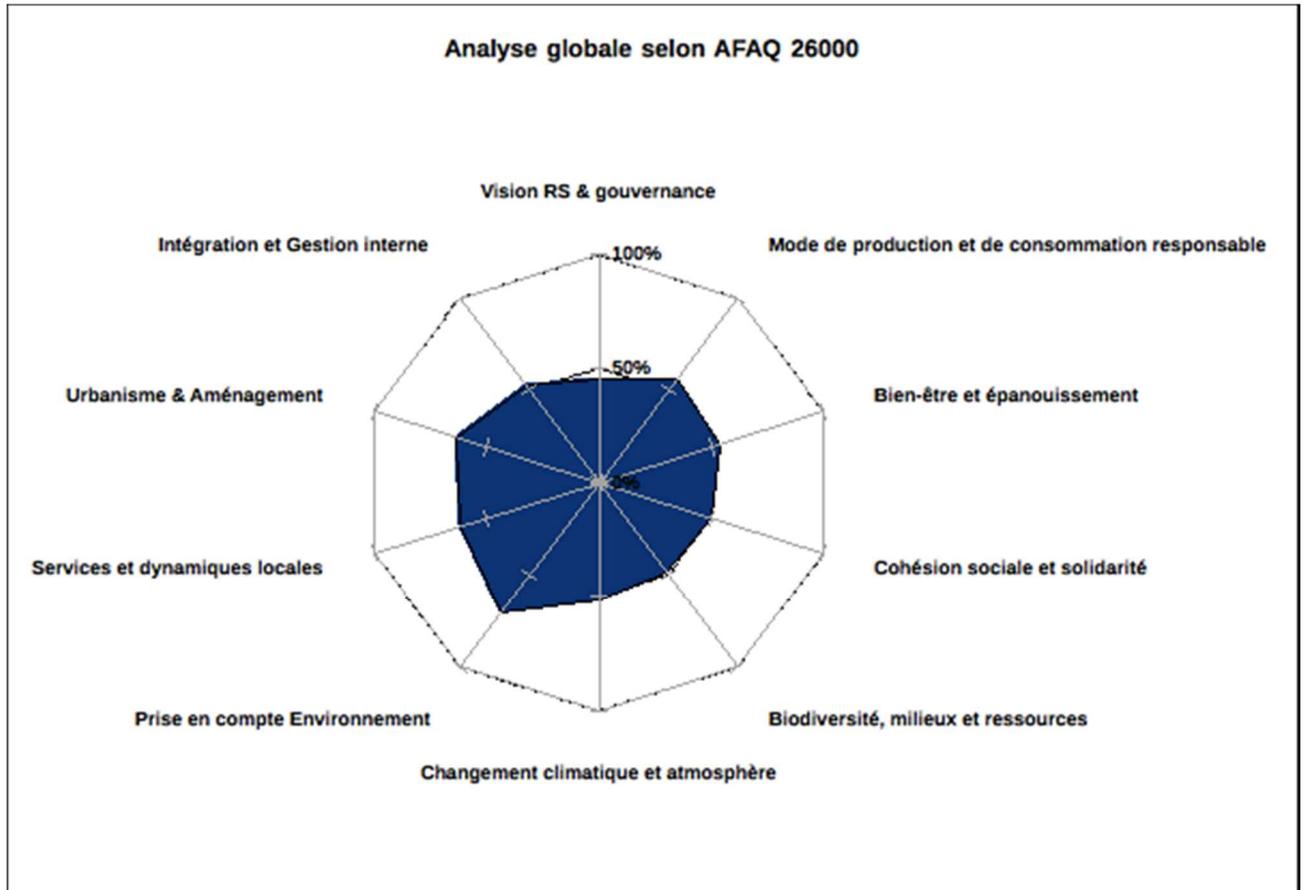
Voir en annexe la liste des documents transmis.

Clause de confidentialité : Ce rapport d'évaluation est confidentiel et limité en diffusion aux services de l'organisme de certification et de l'organisme évalué. Il demeure la propriété exclusive de l'organisme de certification.

© Toute reproduction intégrale, faite en dehors d'une autorisation expresse de l'organisme de certification ou de ses ayants cause, est illicite. CERTI F 0442.2 – 12/2008

Conclusions générales de l'évaluation

Analyse globale selon AFAQ 26000 Collectivités



Note globale d'intégration des principes de développement durable : 550/1000

Chapitres	score	points
1. Vision & Gouvernance	45%	95
2. Intégration et Gestion interne	52%	83
3. Urbanisme & Aménagement	63%	69
4. Services et dynamiques locales	62%	68
5. Prise en compte Environnement	71%	78
6. Changement clim. et atmosphère	52%	31
7. Biodiversité, milieux et ressources	48%	29
8. Cohésion sociale et solidarité	50%	30
9. Épanouissement	54%	33
10. Modes de production et de consommation responsables	56%	34

Niveau obtenu (3 sur 4) : CONFIRME



0 à 300 points



301 à 500 points



501 à 700 points



+ de 701 points

Synthèse globale

L'application du concept de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) à une collectivité nécessite de mesurer les degrés de liberté dont elle dispose : compétences obligatoires ou choisies, indépendance financière, solidarité avec les territoires voisins.

Si le référentiel choisi est l'ISO26000, celui-ci prévoit un ensemble d'éléments invariants : un engagement clair et explicite, une stratégie et une pratique de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes du territoire, une hiérarchisation participative des enjeux à l'aune des diagnostics déjà réalisés, une gouvernance décrite aussi précisément que possible, et enfin une mesure du progrès (ou de la performance) dans une logique d'amélioration continue. Si ces critères se retrouvent peu ou prou également dans l'Agenda21, l'ISO26000 en fait un élément méthodologique fondamental.

Pour faire suite à son premier Agenda21 2012/2015, la Ville du Bouscat a souhaité bénéficier, en 2016, d'une évaluation de ses pratiques et de ses résultats selon le référentiel ISO26000, fondé sur les 7 principes de la RSO et les 7 questions centrales. Les conclusions de l'évaluation présentées ci-après nourriront la réflexion de la collectivité pour contribuer à élaborer l'Acte 2 de l'Agenda21 voulu « augmenté ».

L'actualité récente de la métropolisation n'a pas permis, lors de cette première évaluation, d'établir le niveau de contribution des services mutualisés à l'efficience de la Ville du Bouscat. Pour des raisons méthodologiques, les évaluateurs ont considéré que les acteurs engagés dans les services rendus par la métropole sont des « parties prenantes internes ». Le prochain bilan à 18 mois et l'évaluation de renouvellement qui interviendra dans 3 ans pourront mieux traiter ces questions.

L'Agenda21 communal est vécu soit comme un projet, soit seulement sous son angle « plan d'actions ». Une clarification du vocabulaire et des concepts associés sera nécessaire auprès du personnel et en particulier de l'encadrement de la Mairie.

La Ville est reconnue pour son efficacité, son écoute et sa volonté de collaboration. Cette efficacité s'accompagne parfois d'un certain manque de souplesse » dans les relations ou simplement de un manque de « cordialité ». Une attention particulière à la communication paisible est nécessaire.

En matière de dialogue avec les parties prenantes, au cœur de la Responsabilité Sociétale des Organisations, la Ville a une vraie stratégie avec la majorité d'entre elles, en particulier avec les acteurs locaux. Concernant la partie prenante « citoyen », même si elle est bien invitée au dialogue, l'analyse des résultats démontre que la simple transmission d'information est souvent préférée à la concertation. La systématisation et la formalisation stratégique du dialogue peuvent être améliorées. La juste participation des parties prenantes devra alors être partagée et actée suivant les différentes cibles (citoyen, acteur économique, associatif, culturel, sportif, solidaire, environnementaliste, scientifique, usagers non résidents du territoire).

L'implication des élus de la majorité et de l'opposition, dans la majorité des activités de la Ville est relevée comme un point significatif contribuant à la collaboration et la transparence.

Pour la Ville du Bouscat, l'engagement dans la RSO nécessitera une relecture du plan stratégique sous le prisme de l'ISO26000. Les éléments de complémentarité avec l'Agenda21 devront être identifiés et soulignés pour faire en sorte que les parties prenantes puissent s'impliquer sans risque de confusion.

La logique d'amélioration continue nécessitera un pilotage encore plus intégré en évitant les écueils classiques (vouloir tout mesurer, sous-estimer la charge de collecte des informations, non intégration du système d'information, manque d'explication sur la raison d'être de la mesure, inadaptation de l'unité fonctionnelle).

L'acte 2 de l'Agenda21 contribuera à la mise en place d'une démarche RSO dont les objectifs sont de *contribuer au développement durable, à la santé et au bien-être de la société*¹.

En matière de transversalité et de prise en compte des 5 principes des Agenda 21 locaux et des 5 finalités, le premier Agenda 21 prévoyait dans son programme d'actions une « pondération » des actions sur les 10 points en question. Compte-tenu du volume d'informations, un renforcement de l'outillage de la démarche s'avère nécessaire.

Le suivi de l'Agenda21 est réalisé par un taux d'avancement des actions. L'Acte1 a évité en grande partie le risque de « synthèse par addition » en ayant défini les 4 axes stratégiques, les 17 objectifs stratégiques et les 83 enjeux. Cependant, le suivi de plus de 500 indicateurs est un exercice impossible et peu lisible. La recommandation sur l'évaluation est de veiller à cibler les indicateurs les plus stratégiques en privilégiant ceux qui permettent de mesurer les résultats.

L'affectation des fiches action est parfois multiple ou sans responsabilité très précise, ce qui nuit à la transparence. La démarche RACI² du nouveau plan stratégique permet d'éviter cet écueil. Par contre, la responsabilité conjointe élu / agent est explicite. La question centrale de la gouvernance de l'ISO26000 ainsi que le guide X30-031 de l'AFNOR (Gouvernance et ISO26000) supposent qu'elle soit intégrée dans l'ensemble de l'organisation et pour toutes ses décisions et activités. Les différents entretiens réalisés montrent que la gouvernance n'est pas toujours bien perçue et comprise.

La Ville s'implique dans la semaine européenne du DD et porte une manifestation bouscataise à visée pédagogique sur le DD, la Fête des jardins. Les thématiques liées au progrès social sont moins bien abordées que celles liées à la protection de l'environnement ; ce qui conforte l'image erronée d'un développement durable dédié aux seules politiques environnementales.

L'urbanisme est traité en prenant en considération les enjeux du développement durable sous toutes ses composantes : exigences environnementales et biodiversité, logement social, inclusion d'activités économiques. Le souhait d'association des acteurs locaux sur ces sujets est explicite.

En matière sociale et solidaire, la Ville présente un engagement concret et mesurable : l'existence de résidences autonomie et le plan d'animation sénior associé, le développement des quotients familiaux pour un nombre croissant de services à la population, l'existence d'un quartier en politique de la ville et des conventions renouvelées, notamment avec la CAF, la volonté apportée à l'accessibilité aussi bien dans les bâtiments que dans la voirie, le développement d'une épicerie solidaire avec engagement des bénéficiaires.

Les engagements environnementaux sont concrets et pérennes. L'engagement sur le « 0 phyto » est décliné sur les espaces verts depuis quelques années. Au-delà de la future réglementation à venir, la Ville pourrait s'engager clairement sur les autres sites (voirie, terrain de sport et cimetière). Les cahiers des charges des grands équipements, par exemple celui de La Source, incluent des éléments au-delà du BBC (Bâtiment Basse Consommation) réglementaire comme la qualité de l'air, la récupération d'eau et le photovoltaïque.

¹ Source ISO26000

² R : le réalisateur de l'objectif, A : l'autorité ou le responsable qui doit rendre des comptes, C : les personnes qui doivent être consultées, I : les personnes qui doivent être informées.

La charte d'engagements interne « Notre mairie – nos valeurs » est un bel objet de RSO puisqu'il représente une manière de prendre en compte le 3^{ème} principe de l'ISO26000, le comportement éthique. L'idéal serait d'évaluer la perception de sa mise en œuvre par les agents eux-mêmes.

Le sous-objectif « 1.3 renforcer la participation citoyenne » du plan d'action stratégique promet d'offrir un canevas commun de dialogue avec les citoyens et sera une incarnation supplémentaire des principes de redevabilité et de dialogue avec les parties prenantes. Le niveau de description de cet engagement permet d'espérer plus de systématisme, de stratégie et de mesure en la matière.

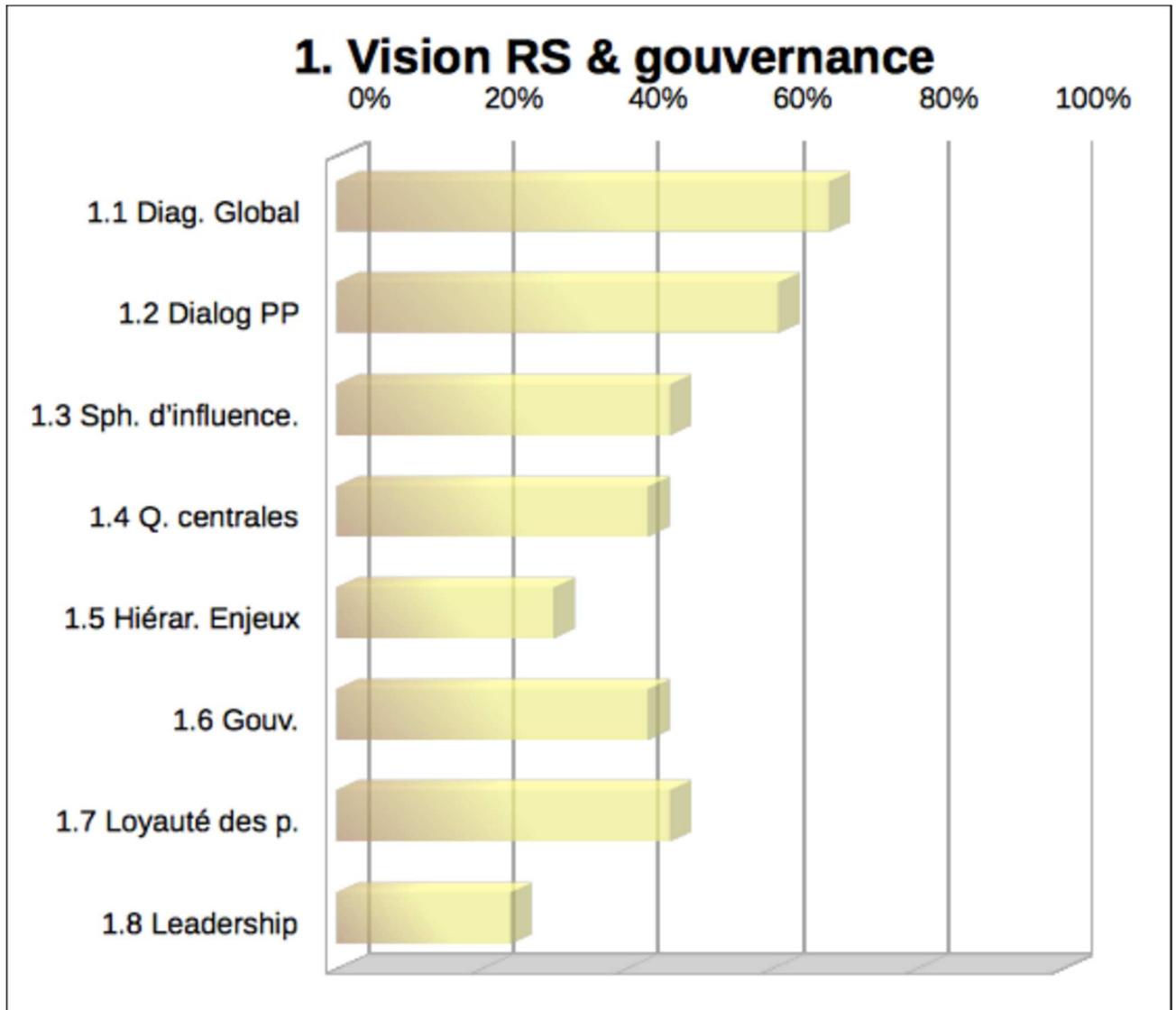
Lors des entretiens, les structures de gouvernance (environ une quarantaine) très diversifiées n'ont jamais été contestées par les parties prenantes externes, ce qui est une marque possible de leur efficacité.

En matière de redevabilité, il conviendrait que la Ville enregistre tous ses engagements mentionnés dans les différentes conventions, ainsi que le porteur du respect de l'engagement.

Les chiffres annoncés sur certains éléments communiqués ne citent pas toujours la source (transparence) ; certaines incohérences peuvent être également relevées dans le rapport d'activité ou autres documents. Le principe de la « mesure » n'est pas encore systématique, et les marges de progrès en matière de tableaux de bord sont encore significatives : périmètre des indicateurs, exploitation des tendances, lien avec les causes, comparabilité. Lorsque les éléments chiffrés sont rendus publics, certains éléments montrent de l'ambiguïté pour un public non averti. L'examen des différents documents montre une forte hétérogénéité dans les données. Le travail de suivi, d'évaluation et de gestion des données doit être renforcé.

Le plan d'action stratégique inclut un volet spécifique sur l'évaluation de la performance du service public. Celui-ci devra contribuer à l'homogénéisation de la stratégie, du pilotage et de la mesure.

1. Vision en termes de RS & Gouvernance



Synthèse

Score : 45/100

La Mairie a conclu son premier Agenda 21 fin 2015, après son lancement en 2009 et l'adoption de son 1^{er} programme d'actions en 2012. Un intérêt manifeste est porté à la responsabilité sociétale aussi bien par le comité de direction que par des élus en tant qu'outil complémentaire aux démarches déjà engagées. Naturellement, la jeunesse de la démarche RSO ne permet pas encore d'en déceler les effets en termes de cohérence globale. Toutefois, les entretiens en interne ou avec les parties prenantes externes reflètent cette cohérence entre le projet politique et la réalité de l'action publique. La voie vers un « agenda 21 augmenté » est tracée.

Le diagnostic du territoire est une pratique intégrée et systématique sur la quasi-totalité des sujets.



1. Vision en termes de RS & Gouvernance

La notion de valeurs est intégrée dans les textes et est partagée avec les agents et plus indirectement avec les acteurs. Une évaluation de la perception de ces valeurs serait une piste de réflexion.

Les outils proposés par l'ISO26000 sont à la disposition des élus et du comité de direction pour enrichir leur réflexion, en particulier la norme NF X30-029 : cartographie des parties prenantes, hiérarchisation des enjeux. Leur usage de manière holistique sera une manière de pondérer le projet politique à l'aune du référentiel ISO26000.

La volonté réaffirmée d'écoute des parties prenantes est presque unanime aussi bien en interne qu'en externe. Le retour d'informations est jugé de bon niveau dans la majorité des cas. Cependant, certains partenaires peuvent noter un certain manque de « chaleur » dans la transmission ou les échanges.

Un des défis pour les prochaines années est naturellement la réussite du projet de transformation communale qui fait suite à la mutualisation avec la métropole.

1.1 Diagnostic global du territoire de la collectivité

Score : 68/100

Les collectivités territoriales élaborent un diagnostic complet et détaillé de leur situation sociale, environnementale et économique, étape constituant le point de départ d'une démarche de développement durable

A pérenniser	A améliorer
<p>Sur la métropole, le Bouscat est une des communes à la plus forte densité.</p> <p>La Mairie exploite annuellement les statistiques de l'INSEE : évolution démographique, sociale et sociétale.</p> <p>Le diagnostic partagé de l'A21 a donné lieu à une stratégie validée en Conseil municipal pour une planification de 2012 à 2015. Il a été reconnu par le ministère avec le label des A21 locaux France.</p> <p>Le schéma de développement économique a été précédé par un diagnostic spécifique.</p> <p>Le plan senior a également fait l'objet d'un diagnostic initial.</p> <p>Un diagnostic QVT est en cours de réalisation et a débuté en 2015.</p> <p>Un diagnostic triennal est réalisé pour le quartier en politique de la ville.</p> <p>Un diagnostic du schéma de l'animation locale est en cours avec un cabinet spécialisé.</p> <p>Une analyse spécifique des besoins sociaux (logement en particulier) a été réalisée en 2012.</p> <p>La dernière convention d'utilité et de cohésion sociale (CUCS) a été évaluée conformément aux exigences.</p> <p>La Convention Territoriale Globale de « services aux familles », conclue avec la CAF, exige un diagnostic du territoire : jeunesse, animation locale, logement, économie, emploi et insertion.</p> <p>Un diagnostic petite enfance / jeunesse est réalisé tous les 4 ans, à l'occasion du renouvellement du contrat CEJ (contrat enfance jeunesse).</p> <p>Une évaluation des besoins en mode de garde petite enfance a été réalisée en 2013 par un cabinet extérieur.</p>	<p>Une réflexion sur des indicateurs intégrés permettra de consolider à chaque niveau de management le bon ensemble d'indicateurs.</p>

1.2 Dialogue avec les parties prenantes

Score : 61/100

La collectivité identifie ses parties prenantes (citoyens et acteurs du territoire), et dialogue avec elles afin d'identifier leurs intérêts au regard du développement durable

A pérenniser	A améliorer
<p>La concertation, sous la forme d'échanges réguliers, existe depuis 2001, via en particulier des réunions de quartier.</p> <p>Dès 2001, la rénovation du centre-ville a donné lieu à de nombreuses réunions participatives.</p> <p>L'Agenda 21 a donné lieu à un diagnostic partagé avec la population. Environ 200 personnes ont été alors consultées.</p> <p>Sur le site de la Mairie, chaque citoyen peut poser une question à un élu.</p> <p>Des réunions ont eu lieu en 2014 et 2015 sur les grands événements structurants : contraintes budgétaires, métropolisation. Pour la première fois, un système de questionnaires a été mis en place pour impliquer le citoyen et mieux connaître son niveau de connaissances du sujet.</p> <p>Ce type d'échanges pourrait se généraliser.</p> <p>Le niveau de participation et la diversité des participants est variable en fonction des sujets.</p> <p>Une page dans le bulletin municipal, ainsi que le site web invitent le citoyen à poser des questions directement à un élu.</p> <p>La mairie accueille une permanence de l'association France Bénévolat, ce qui contribue au soutien du bénévolat et à une relation privilégiée avec les bénévoles.</p> <p>Le forum semestriel de l'éducation permet une rencontre entre les acteurs de l'éducation nationale, la Ville, les parents d'élèves. Il donne prolonge un travail mené, avec différentes intensités, dans des commissions thématiques (Culture, NTIC, A21). Il est co-présidé par M. le Maire et l'inspecteur d'académie.</p> <p>Le quartier en « politique de la ville » dispose d'un conseil citoyen avec une représentation d'habitants volontaires et tirés au sort. Les villes n'y sont pas représentées, mais peuvent y être invitées.</p> <p>Un Conseil de la vie économique est en cours de constitution.</p> <p>Un conseil des seniors est en cours de réflexion.</p> <p>Par contre, la semaine des seniors, avec une</p>	<p>La question de la diversité de représentation dans la concertation peut faire l'objet d'expérimentations sous forme de « tirage au sort ». Même si la Ville privilégie les acteurs engagés, l'ouverture du dialogue avec les personnes « éloignées » ou qui ne s'expriment pas est un enjeu de bien-être et de vivre ensemble.</p> <p>Si, dans l'ensemble, les « acteurs locaux » sont associés au dialogue, le citoyen est quant à lui bien invité à certains moments, mais la systématisation n'est pas évidente et la distinction entre la simple information et le véritable échange est moins claire. Ce point nécessite une attention particulière compte tenu du rôle stratégique que revêt le citoyen/usager/administré pour une collectivité.</p> <p>Une cartographie des parties prenantes initiée lors de la formation ISO26000 peut être un outil formel de structuration de la relation. Cette cartographie permettrait de positionner le citoyen dans une échelle de valeur qui devrait être plus élevée qu'actuellement.</p> <p>L'évaluation du temps de réponse entre une question posée et la réponse adéquate apportée est à mesurer de manière plus étroite. Ce point a été signalé en interne ; les parties prenantes externes étant plutôt satisfaites.</p> <p>La réflexion sur l'intergénérationnel peut prendre une nouvelle dimension et être plus intégrée.</p> <p>Une boîte à outils de la concertation pourrait être partagée avec l'ensemble des acteurs menant des démarches participatives.</p> <p>Un suivi statistique sur les doléances à l'accueil de la mairie mais aussi les satisfactions permettra un retour d'expérience plus formel.</p>

1. Vision en termes de RS & Gouvernance

<p>série d'animations dédiées, existe depuis quelques années.</p> <p>La concertation sur l'application de la réforme des rythmes scolaires (2 réunions publiques + questionnaire adressé à la population) a été suivie par la mise en place d'un groupe projet intégrant les parents et toutes les parties prenantes.</p> <p>Une concertation de parents des structures petite enfance est menée sur le projet éco crèche et sur l'organisation de la semaine petite enfance.</p>	<p>Le besoin est exprimé, par des agents et quelques parties prenantes externes, d'avoir une instance pérenne de consultation avec les citoyens et acteurs locaux.</p> <p>La priorité du développement durable, selon le rapport Brundtland et réaffirmé par les ODD, étant de répondre aux besoins des plus démunis, une stratégie dédiée de concertation peut être identifiée. Il semble opportun de prendre en compte les attentes de parties prenantes spécifiques. Par exemple : les récentes publications de l'UNICEF sur le bien-être des enfants les plus pauvres et le niveau éducatif est particulièrement alarmant en plaçant la France dans le dernier quart des pays de l'OCDE.</p>
---	--

1.3 Identification de la sphère d'influence

La collectivité identifie, parmi l'ensemble de ses parties prenantes, celles qui constituent sa sphère d'influence et exerce son influence sur celle-ci

Score : 46/100

A pérenniser	A améliorer
<p>La Ville n'a pas souhaité s'engager vers une « charte de la participation ». Le rendez-vous trimestriel des présidents d'association est une incarnation implicite d'une sphère d'influence. Il y a également un conseil local de la vie associative.</p> <p>La stratégie de la Ville du Bouscat relative aux associations est de les responsabiliser. Le service communication peut jouer un rôle de conseil auprès d'elles en privilégiant les moyens de communication électroniques, mais ne contribue pas à des productions d'outils de communication, la responsabilité leur en incombe.</p> <p>Le recensement associatif est empirique. Trois réunions de quartier ont été mises en place sur base du volontariat. Aucun règlement ne l'obligeait. Les élus d'opposition étaient également conviés. Cela donne lieu à des réunions annuelles ainsi qu'à une réunion annuelle pour l'ensemble des habitants sur le thème « habiter, vivre et se déplacer au Bouscat ».</p> <p>La Convention Territoriale Globale (CTG) permet de préciser le partenariat avec la CAF. Les acteurs majeurs sont intégrés : MDSI, CD33, Préfecture, Associations parents d'élèves. Au sein de la métropole il existe des contrats de co-développement.</p> <p>Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) fonctionne en plénière avec l'ensemble des parties prenantes auquel se rajoutent 3 groupes de travail constitués de référents locaux et institutionnels volontaires.</p> <p>En matière de Dialogue social, la Ville a fait le choix en 2015 d'une « charte de dialogue social » complémentaire au droit du travail.</p> <p>La convention de quartier en politique de la ville prévoit des responsabilités traduites en fiche action avec éléments d'évaluation.</p>	<p>Les relations avec l'Éducation Nationale sont un sujet en perpétuelle amélioration. La relation entre l'EN et les agents nécessite sans doute plus de reconnaissance, en particulier depuis l'évolution des missions de ceux-ci.</p> <p>Une systématisation du recensement des associations permettra de stabiliser la sphère d'influence.</p> <p>La cartographie des parties prenantes permettra là aussi de formaliser la sphère d'influence sur des critères objectifs ou qualitatifs, en particulier le citoyen.</p> <p>Une relation particulière peut être établie avec les autres acteurs du territoire engagés de manière résolue en RSO : autres collectivités territoriales, bailleurs sociaux, acteurs économiques... Exemples : partage de bonnes pratiques, des conventions d'engagements réciproques, un étalonnage des outils de pilotage, contributions pour faire évoluer le modèle AFAQ26000...</p> <p>Le pilote des actions identifié dans certaines conventions ou fiches action n'est pas systématiquement nommé.</p>

1.4 Analyse des enjeux/impacts de l'organisation au travers des questions centrales

Score : 43/100

La collectivité identifie ses enjeux internes et territoriaux en s'appuyant sur un état des lieux du territoire et sur l'analyse des implications des sept questions centrales de la norme ISO 26 000, et des domaines d'actions associés, pour l'ensemble de ses compétences. Les 7 questions centrales sont :

- la gouvernance de l'organisation,
- les droits de l'Homme,
- les relations et conditions de travail,
- l'environnement,
- la loyauté des pratiques,
- les questions relatives aux consommateurs,
- le développement et les communautés locales.

A pérenniser	A améliorer
<p>L'épicerie solidaire est le résultat d'une volonté municipale d'accompagner les plus démunis ayant démontré leur engagement à être acteur, notamment, par leur participation aux ateliers de cette dernière. Le projet est complété par des activités sur le bien-vivre, l'accompagnement professionnel, l'informatique... Une centaine de personnes sont en moyenne suivies par l'association ad hoc. Les personnes accompagnées doivent s'engager à venir régulièrement ; seules 2 exclusions ont été à déplorer depuis le début de l'activité. Ce projet a finalisé la constitution d'un Espace de Vie Sociale conventionné avec la CAF. Un réseau d'acteurs est en place et permet, par exemple, la mise à disposition de denrées alimentaires que les distributeurs ne souhaitent plus mettre à la vente. Le CD33 a réalisé une charte des épiceries solidaires.</p> <p>Pour favoriser l'équité et la solidarité, la Ville applique des tarifs aux quotients familiaux. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) suit mensuellement et annuellement le nombre de nouvelles situations (aides financières seniors, accueil, cartes de transport). On constate une hausse des prises de contact toutes causes confondues.</p> <p>Un comité d'animation senior pourrait être créé en lien avec le gestionnaire Logevi des Résidences Autonomie.</p> <p>La Ville a mis en place un système simple de transport à la demande avec du personnel et des moyens municipaux. Ce système est réservé aux seniors à ce jour.</p> <p>La polyvalence de l'accueil a permis de mettre</p>	<p>Les perceptions de prise en charge de la détresse de certains seniors sont très diverses. Cela mérite une analyse plus fine, eu égard à la politique municipale réaffirmée.</p> <p>Le partenariat avec la Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI) et la Boussole pourrait faire l'objet d'une évaluation participative et d'un renforcement des liens.</p> <p>Une évaluation du succès du LAPE apportera sans doute des enseignements sur l'évolution des besoins de la population.</p> <p>Une analyse systématique des 7 questions centrales de l'ISO 26000 sera utile pour compléter les analyses actuelles.</p> <p>La mise en œuvre des TEM a été un vrai défi, et les évaluations nationales sont très différenciées. Une évaluation conjointe avec les acteurs éducatifs ainsi que les parents d'élèves, et sans doute aussi les élèves est un défi complexe à la hauteur des ambitions de la Ville.</p>

1. Vision en termes de RS & Gouvernance

en place un service de renouvellement de passeport sans rendez-vous, apprécié des habitants de la métropole.

Le besoin d'un guichet unique pour l'ensemble des activités fait partie des axes de réflexion.

En matière sportive, la Ville se positionne en « prestataire de services ». La programmation des événements sportifs est réalisée par les associations spécialisées. L'accès à tous et aux plus jeunes est exigé par le biais de conventions avec celles-ci. 4000 licenciés sont recensés sur le territoire.

1500 élèves sont intégrés aux Temps Éducatifs Municipaux (TEM) sur un temps réduit.

La Ville constate une augmentation des personnes en difficulté en particulier des familles monoparentales. Un suivi mensuel est réalisé (nombre de personnes accueillies).

Le quartier en politique de la ville fait désormais l'objet d'une convention intercommunale, avec Eysines, ville limitrophe.

1.5 Hiérarchisation des enjeux / impacts

Score : 30/100

La collectivité hiérarchise ses enjeux en termes de responsabilité sociétale, en s'appuyant sur les sept questions centrales et sur le dialogue avec ses parties prenantes

A pérenniser	A améliorer
<p>Le plan d'action stratégique 2015-2018 fait suite au premier plan 2011-2014 qui a été évalué. Il contient 3 axes majeurs et 31 objectifs en découlent. L'évaluation à mi – parcours sera réalisée en 2016. Le retour d'expérience du plan précédent est partiellement mentionnée.</p> <p>L'Agenda 21 a donné lieu à une hiérarchisation en 4 axes en s'inspirant des 5 finalités de DD mais le résultat en plus de 500 indicateurs montre que la hiérarchisation n'a pas été poursuivie jusqu'à son but. La préparation de l'Acte2 de l'A21 donne lieu à une révision de la hiérarchisation des enjeux.</p>	<p>La RSO permet de donner un aspect systémique à la hiérarchisation des enjeux. C'est également un outil de communication puisqu'il justifie les choix de la collectivité.</p> <p>La hiérarchisation des enjeux doit intégrer également les droits humains (sous forme de questions centrales et de principes), le devoir de vigilance (y compris les conflits d'intérêt), le respect de la loi.</p> <p>L'Agenda 21 est encore trop perau travers de sa dimension environnementale, ce qui affaiblit ses autres dimensions tout autant légitimes et réellement mises en œuvre. Une ouverture sur les 17 objectifs internationaux en matière de Développement Durable 2016-2030 (ODD) est une manière de repositionner l'Agenda21 de manière plus large.</p>

1.6 Gouvernance et prise de décisions

Score : 43/100

Les processus de prise de décision de la collectivité intègrent la transparence, un comportement éthique, le respect des intérêts des parties prenantes et le principe de légalité. Ils intègrent également l'obligation de vigilance quant aux actions de responsabilité sociétale

A pérenniser	A améliorer
<p>Les parties prenantes externes ont apprécié en grande majorité le niveau de transparence de la Ville et son efficacité dans la prise en compte des questions (Respect des intérêts des parties prenantes).</p> <p>Le plan d'action stratégique prévoit l'obtention du label Qualiville. Pour cela un référentiel qualité, un guide des procédures, ainsi qu'un accès plus aisé aux documents officiels sur le site internet sont mis en oeuvre.</p> <p>En matière de transparence, la Ville publie annuellement un rapport d'activités et de développement durable, alors qu'elle n'y est pas contrainte.</p>	<p>La communication sur les processus de décision interne permettra de contribuer à la fois aux critères de redevabilité et de transparence et à l'éducation du citoyen. L'objectif 1.4 du plan d'action stratégique est probablement un outil à mobiliser pour cela.</p> <p>Les premières décisions de l'Acte2 de l'Agenda21 intègrent la notion de « coresponsabilité ». C'est sans doute l'occasion d'évoquer les 7 questions centrales de l'ISO26000 et d'étudier en quoi la Ville et les parties prenantes internes et externes peuvent en partager la responsabilité.</p>

1.7 Loyauté des pratiques

Score : 46/100

La collectivité applique une conduite éthique dans ses relations avec ses parties prenantes. La loyauté des pratiques inclut la concurrence loyale, la promotion de la responsabilité sociétale, l'obligation de vigilance, la prévention de la complicité et la lutte contre la corruption

A pérenniser	A améliorer
<p>La Métropole a conçu et rédigé une charte de l'achat public qui s'impose à toute collectivité. Il y est en particulier question de la gestion des conflits d'intérêts. Une commission dédiée au niveau de la métropole répond par écrit à chaque fois qu'un acheteur public a un doute par rapport à la charte.</p> <p>Avec les plus importantes associations, la Ville a passé des conventions, dont l'objet est de formaliser la relation avec un souci de non-ingérence.</p>	<p>L'obligation de vigilance n'est pas une pratique ancrée de manière systématique dans les pratiques managériales (ex : surveillance des organisations en lien, attention apportée aux clauses de RSO dans les marchés). Les projets ou propositions de lois en cours de réflexion au parlement seront une source d'inspiration. Exemples : la volonté de la Ville en matière de développement économique permet d'encourager les entrepreneurs soucieux d'achats responsables, soit au titre de l'ISO20400, soit au titre de la loi du 30 mars 2015 sur le devoir de vigilance.</p>

1.8 Vision et Leadership

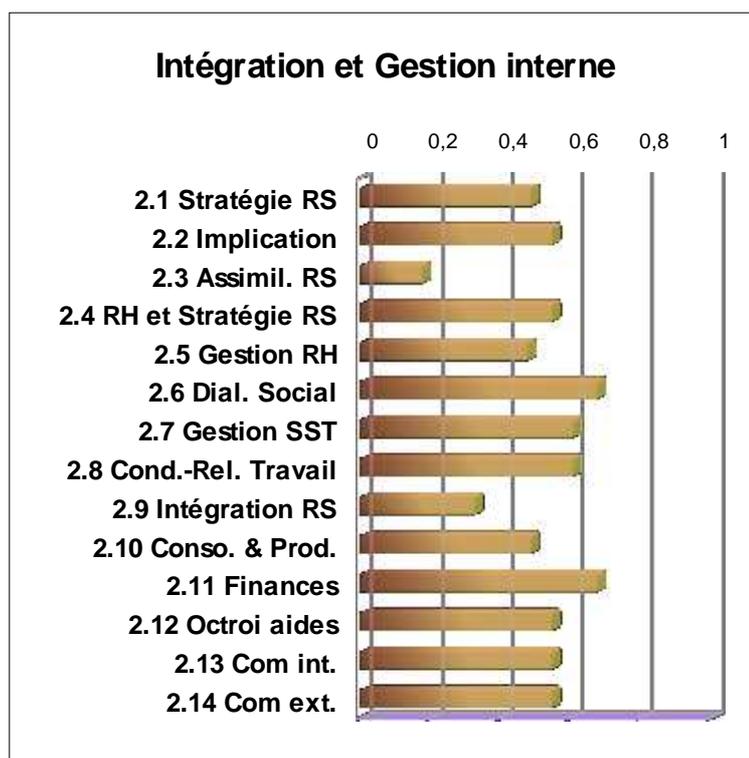
Score : 24/100

Les représentants élus de la collectivité ainsi que la direction portent et font partager à l'ensemble du personnel de la collectivité, ainsi qu'à leur sphère d'influence, leur vision de ce que signifie la responsabilité sociétale au regard des caractéristiques de la collectivité. Ils font preuve de leadership quant aux sept principes de la norme ISO 26 000 :

- **Redevabilité,**
- **Transparence,**
- **Comportement éthique,**
- **Reconnaissance des intérêts des parties prenantes,**
- **Respect du principe de légalité,**
- **Prise en compte des normes internationales de comportement,**
- **Respect des droits de l'Homme.**

A pérenniser	A améliorer
<p>La Ville a créé une distinction du « mérite local » pour reconnaître les acteurs engagés.</p> <p>Il existe une commission Précarité pour les seniors qui examine le caractère équitable des aides financières.</p> <p>Une charte d'engagement interne a été rédigée.</p> <p>Les instances de pilotage de l'Agenda21 se réunissent régulièrement et impliquent réellement les élus.</p>	<p>Au titre du respect des Droits Humains et du Comportement Éthique, la Ville du Bouscat se doit d'être à niveau en regard du respect des 6 % d'emplois de personnes en situation de handicap, avec une stratégie et une échéance.</p> <p>Une évaluation de la charte des valeurs sera un plus. Si les parties prenantes externes peuvent également y prendre part, ce sera une innovation marquante.</p> <p>La mise en place d'un retour d'informations sur la mise en œuvre de la démarche RSO sera également un élément d'évaluation aussi bien pour les politiques publiques en général que pour l'Agenda21 en particulier.</p> <p>La pratique systématique des 7 principes sera un enjeu du plan stratégique. A ce titre, la place du citoyen dans l'axe1 du plan contribue à concrétiser cette prise de conscience.</p>

2. Intégration de la responsabilité sociétale et gestion interne responsable



Synthèse

Score : 52/100

Les évolutions managériales majeures des dernières années ont permis une efficacité reconnue par les agents et les parties prenantes. L'ISO26000 est un nouvel outil d'étalonnage de l'action publique et éclairera les dispositifs d'évaluation de politique publique.

La volonté de traitement équitable de l'ensemble des agents est affirmée et globalement partagée. Toutefois, les exceptions perçues sont parfois révélatrices de manques de transparence et fragilisent cette équité recherchée. La démarche Qualité de Vie au Travail participe de l'amélioration continue de la gestion des ressources humaines.

La non-atteinte de l'objectif de 6 % d'intégration de personnes en situation de handicap dans les effectifs de la Ville reste un élément significatif d'incohérence dans la politique managériale de la Ville du Bouscat.

La gestion des finances est exemplaire au sens de la comptabilité publique.



2. Intégration de la responsabilité sociétale et gestion interne responsable

Au regard de l'ISO26000, l'octroi de subventions n'intègre pas de manière systématique l'ensemble des critères possibles ou imaginables, en particulier ceux où la collectivité démontre sa performance, comme par exemple l'efficacité énergétique, le bilan des gaz à effets de serre, la diminution des déchets. Une voix vers la conditionnalité des subventions est à rechercher.

En matière de gouvernance, il est prévu un « conseil de développement durable ». Si la volonté explicite est bien de traiter les 5 finalités de l'Agenda 21, la perception des acteurs reste centrée sur la focale écologique.

La communication sur le développement durable ou sur la RSO est un défi cognitif d'une rare complexité. La simplification des messages prend le risque du simplisme et donc de la réduction drastique de la compréhension du signifié. Une éducation à la complexité sera nécessaire.

2.1 Déclinaison de la stratégie RS au sein de la collectivité

Score : 49/100

La stratégie, intégrant les principaux enjeux de la responsabilité sociétale, est déclinée en politiques et en objectifs

A pérenniser	A améliorer
<p>Un séminaire annuel de direction permet d'évaluer la stratégie de la collectivité. Des éléments innovants y sont intégrés (jeu de go, sociocratie).</p> <p>Une organisation en « chefferies » de projet a été mise en place pour contribuer à la transversalité des responsabilités. Elle peut donner lieu à des lettres de mission, fixant les activités, les objectifs et les jalons.</p> <p>La dimension évaluation des politiques publiques a été associée avec la notion de Performance dont la responsabilité incombe à la Direction DPTD.</p> <p>Le comité technique de l'Agenda21 est l'instance opérationnelle de pilotage des actions. Il inclut des élus et la DPTD.</p>	<p>La démarche RSO est naturellement trop récente pour être intégrée dans la stratégie globale. L'évaluation contribuera à interroger la stratégie et le partage de la RSO avec la métropole. Une relecture des contrats de co-développement sous cet angle peut être une voie de progrès.</p> <p>La « valorisation » des 7 questions centrales et des 7 principes dans les lettres de cadrage ou de mission est une piste de réflexion. Par exemple : un cartouche systématique permettant d'évaluer la contribution d'un plan d'actions, d'une fiche de mission aux éléments de la 26000.</p> <p>Le suivi des 540 indicateurs de l'A21 rend l'exercice de pilotage délicat, voire impossible. S'il est rassurant d'avoir un grand nombre d'éléments chiffrés, les indicateurs d'avancement en matière de résultats sont sans doute moins nombreux. Ils sont pourtant à privilégier.</p>

2.2 Implication dans le déploiement de la stratégie de responsabilité sociétale des élus et des directeurs

Score : 55/100

Les représentants élus de la collectivité, ainsi que les directeurs qui sont le relais entre les élus et les agents, sont personnellement impliqués dans le déploiement de la stratégie et des politiques de responsabilité sociétale auprès des agents

A pérenniser	A améliorer
Les élus et la direction ont été formés à l'ISO26000. Le pilotage de l'A21 implique tous les élus. Ceux-ci sont en charge des fiches actions. Une formation des cadres intermédiaires à la RSO est prévue fin 2016. Un diagnostic qualité a été réalisé en 2013, avec 5 orientations : communication / formation / management / infrastructure / organisation.	Une déclinaison des enjeux RSO par compétence ou délégation est un travail que la Ville peut mener. Il pourra servir de check-list dans les liens entre élus et agents et membres du comité de direction. Un plan de formation / sensibilisation / communication / retour d'information est à compléter.

2.3 Assimilation de la stratégie de responsabilité sociétale par les agents

Score : 18/100

Les agents de la collectivité ont bien intégré les principaux principes et enjeux de la responsabilité sociétale

A pérenniser	A améliorer
<p>Une lettre interne appelée Décryptages est transmise chaque mois aux agents. Une fois par trimestre, elle est consacrée au Développement durable.</p> <p>Les différents plans de formation 2013/2015 et 2016/2018 fixent le Développement durable parmi les priorités.</p> <p>Une 1ère session de formation de tous les agents à ces enjeux a été menée en 2010 ; une 2ème vague se déroulera en juin 2016 pour intégrer les nouveaux éléments de l'Acte2 de l'Agenda21.</p>	<p>Les différents moments d'échanges entre direction et agents seront l'occasion de formaliser cette prise en compte de la RSO par les agents quelle que soit leur qualification.</p> <p>Le 4^{ème} alinéa de la définition de la RSO prévoit une intégration dans l'ensemble des activités et des décisions. Une aide aux managers intermédiaires sera nécessaire pour qu'ils relaient l'information auprès de l'ensemble des agents, en particulier les agents qui ne sont pas en lien fréquent avec le reste des autres agents. Exemple : ajout de ce point dans les entretiens annuels, évaluation du besoin d'accompagnement / formation</p> <p>Des éléments RSO d'appréciation dans les entretiens individuels seront aussi un retour d'information.</p>

2.4 Ressources humaines et stratégie de responsabilité sociale

Score : 55/100

Les prévisions et les plans relatifs aux ressources humaines assurent l'adéquation des ressources humaines de la collectivité avec sa stratégie responsabilité sociale

A pérenniser	A améliorer
<p>Suite à un diagnostic réalisé en 2011, le suivi budgétaire de la masse salariale a été amélioré, ainsi qu'un suivi de consommation des crédits. Le plan de formation est un outils stratégique et mis en lien avec la volonté de développer la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC).</p> <p>Le nombre de jours de formation par agents a été multiplié par 2 depuis 2013.</p> <p>En matière « d'infobésité », la Ville souhaite renforcer son réseau social BlueKiwi.</p> <p>Un schéma directeur informatique a été réalisé en 2013, et sera mis en œuvre avec la Métropole. Tout projet informatique a des conséquences sur les conditions de travail et sur le bien-être. Le Conseil Économique et Social a voté le fait que le CHSCT doit donner son avis sur chaque projet informatique pour évaluer l'impact sur les conditions de travail.</p> <p>Lors de la mobilisation des agents pour l'événementiel, seul le volontariat est requis. Les heures effectuées sont rémunérées ou récupérées.</p> <p>Une large enquête sur la qualité de vie au travail est menée.</p> <p>Il existe un référentiel de compétences et une grille complémentaires pour l'entretien annuel qui sont jugés trop complexes.</p> <p>La mise en place des « chefferies de projet » est un moyen de développer la transversalité, et de responsabiliser les agents. Cela devra contribuer à diminuer le cloisonnement des services perçu dans le diagnostic qualité.</p>	<p>Lorsqu'un agent ou un cadre de proximité est en conflit ou en désaccord avec le niveau N+1, la procédure de médiation n'est pas explicite. Cela mérite un éclaircissement.</p> <p>L'efficacité perçue se fait parfois au détriment d'une certaine raideur ou de chaleur humaine insuffisante. Une acculturation à la communication paisible (ex : psychologie de Carl Rogers aussi appelée communication non violente) est un axe de développement.</p> <p>Le transfert de la gestion RH à la métropole sera à mesurer lors de la prochaine évaluation.</p>

2.5 Gestion des ressources humaines en cohérence avec les principes de responsabilité sociétale

Score : 48/100

Les ressources humaines sont gérées en tenant compte des diversités culturelles et sociales et en respectant l'équité et les droits de l'Homme à tous les niveaux

A pérenniser	A améliorer
<p>Une prime au « présentéisme » a été instaurée. Sa mise en œuvre permet d'établir un constat satisfaisant.</p> <p>Un processus de VAE est en cours auprès des agents techniques auxiliaires de vie.</p> <p>Le bâtiment La Source a contribué à créer 12 emplois.</p> <p>La Ville ne souhaite pas appliquer de manière systématique la règle de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) d'une embauche pour 2 départs.</p> <p>Le renforcement de l'action sociale à destination des agents est significative.</p>	<p>L'accès aux outils informatiques par les agents n'est pas le même en fonction de leur poste. Le niveau d'acculturation au numérique est encore trop disparate. Une évaluation lors de l'entretien annuel sera un plus ainsi qu'un accompagnement le cas échéant.</p> <p>Le taux de handicap est inférieur à 4 %, ce qui est bien en-deçà des souhaits du parlement, même si c'est dans la moyenne nationale.</p> <p>Pour les agents contractuels ou pour les agents non assujettis à concours, une réflexion sur les processus de recrutements privilégiant la diversité et l'absence de discrimination est à compléter (ex : comparaison avec d'autres collectivités sur des dispositifs de type CV Anonyme).</p> <p>En complément, une implication plus poussée des agents dans la prise de décision et de responsabilités est à tester, sachant que les schémas managériaux et de délégation doivent s'adapter à ces circonstances.</p>

2.6 Dialogue social

Score : 68/100

Les relations sociales sont fondées sur le dialogue avec les instances représentatives du personnel et développées grâce à des modalités de concertation entre employeurs et employés

A pérenniser	A améliorer
<p>5 élus au CHSCT. Les négociations portent essentiellement sur les conditions de travail et la prise en compte des effets induits par la mutualisation avec la Métropole. La Ville ajoute des réunions intermédiaires de préparation pour s'assurer du bon fonctionnement des instances réglementaires.</p> <p>La majorité des décisions des instances sont prises à l'unanimité. Seule celle du mois de Janvier a exigé un passage au vote sur le temps de travail. Le Comité Technique (CT) a voté à l'unanimité pour la mutualisation.</p> <p>L'annualisation à 1607h fait actuellement l'objet de négociations et d'aménagements.</p> <p>Les relations avec les représentants du personnel et les organisations syndicales ne font pas l'objet de conflit particulier. Les négociations restent dans le cadre normal, même si les préoccupations sont devenues conjoncturellement plus prégnantes du fait de la mutualisation.</p>	<p>Compte-tenu de sa spécificité, le diagnostic RPS nécessitera une communication en toute transparence.</p> <p>Il est regretté que, sur certains dossiers, les délais de réponse soient longs et que les minutes des audiences ne soient pas systématiquement retranscrites.</p>

2.7 Gestion de la santé et de la sécurité au travail (SST)

Score : 61/100

La collectivité gère les aspects de santé et de sécurité au travail, incluant la prévention des risques, auprès de l'ensemble des agents de la collectivité

A pérenniser	A améliorer
<p>La préoccupation SST du Bouscat date de 2004. Le document unique est réalisé depuis 2009, avec une mise à jour quasi annuelle. Il n'incorpore pas encore les Risques Psycho-Sociaux (RPS). Une démarche QVT est initialisée depuis 2015. Le diagnostic est réalisé et le plan d'actions est en cours de co-construction avec les agents volontaires.</p> <p>Toutes les habilitations réglementaires des agents sont suivies et tracées (ex : CACES...). Le risque TMS est avéré pour les agents en contact avec des enfants ou des seniors. 4 reclassements suite à TMS ont eu lieu en 2015. Les taux de fréquence et de gravité en AT sont particulièrement bas, par rapport aux autres collectivités métropolitaines.</p> <p>Certains agents sont confrontés à des publics difficiles ou doivent accompagner des gens en grande précarité. Des formations sont offertes à ces derniers. Peu d'occurrences ont été signalées. La prise en charge est normalement assurée par l'encadrement qui n'est pas forcément formé à ces postures particulières. Un cas isolé de harcèlement est signalé. Il a été pris en charge par les managers.</p> <p>Il est prévu depuis janvier 2016 que les agents isolés bénéficieront d'un DATI (Dispositif d'Assistance Travailleur Isolé).</p> <p>L'agenda 21 a abordé le thème de la santé environnementale et a par exemple contribué à développer le nettoyage des locaux à base de produits respectueux de la santé humaine et de la biodiversité.</p>	<p>En ce qui concerne le personnel d'encadrement, l'accompagnement d'agents confrontés à des publics difficiles ou la répétition de contacts de personnes en grande précarité, nécessitera sans doute un plan de formation ou d'accompagnement spécialisé.</p> <p>La prochaine mise à jour du document unique incorporera les Risques Psycho-Sociaux.</p> <p>La contribution de la Ville aux documents uniques des écoles publiques n'est pas décrite. Or des agents municipaux sont toutefois concernés par ceux-ci.</p> <p>Même si le risque AT est faible, le risque TMS reste élevé malgré l'intervention d'un ergonomiste.</p> <p>Une incursion inopinée d'un individu dans un établissement scolaire n'a pas donné lieu à un diagnostic de sécurité.</p> <p>L'Agenda21 2^{ème} génération pourra envisager de compléter la première approche du lien santé/environnement avec un plan interne en la matière.</p>

2.8 Conditions de travail et relation au travail

Score : 61/100

La collectivité assure à l'ensemble des agents, et des personnes intervenant dans le cadre de ses activités, de bonnes conditions de travail, notamment en termes de rémunération, d'horaires et d'équilibre vie professionnelle/vie privée et de relation des individus à leur travail

A pérenniser	A améliorer
<p>Le plan d'éco-responsabilité a permis de mettre en place à plusieurs endroits des rappels d'éco-gestes.</p> <p>La collectivité n'offre pas de mutuelle, mais prend en charge le risque de prévoyance (perte de salaire en cas de maladie) ce qui représente un montant de 70k€ par an.</p> <p>Parmi les agents, il y a de nombreuses femmes seules avec des revenus très modestes.</p> <p>Un plan de formation de l'encadrement se déroule depuis 2012 sur les pratiques managériales.</p> <p>Les nouveaux agents bénéficient d'une mallette d'accueil ainsi que des matinées d'accueil.</p> <p>Un plan de formation aux publics difficiles et à la gestion de conflit est offert aux agents concernés.</p> <p>Une évaluation sur les Risques Psycho-Sociaux est en cours.</p> <p>La Ville adhère de façon volontaire au CNAS, tout en maintenant le comité d'œuvres sociales.</p>	<p>Le référentiel d'entretien annuel mérite d'être revu pour une lecture et une appropriation plus aisée.</p> <p>Un complément de formation du management à la communication paisible permettra d'éviter les cas marginaux de management inadéquat.</p> <p>La question du temps de travail fera l'objet d'un nouveau règlement.</p> <p>Le questionnement récurrent sur la mutuelle et l'équité de traitement avec les collègues de la métropole est un enjeu significatif d'équilibre social. Une proposition conjointe avec les autres mairies montrera une volonté d'équité territoriale.</p> <p>Il reste également à apporter les réponses adéquates aux questions sur le télétravail, les avantages sociaux comme la restauration collective ou les tickets restaurant, l'équilibre vie professionnelle / vie privée.</p> <p>Si la Ville a déjà eu à traiter le fait religieux pour la cantine scolaire, qu'en est-il du traitement de la laïcité au sein des agents ?</p> <p>Le manque de perspective professionnelle pour les agents les moins qualifiés est un vrai handicap pour la cohésion des missions de service public.</p>

2.9 Intégration de la responsabilité sociétale

Score : 33/100

La collectivité améliore en continu l'intégration de la responsabilité sociétale dans ses pratiques, procédures, systèmes et activités

A pérenniser	A améliorer
<p>L'évaluation de l'Acte1 de l'Agenda21 sera menée de façon participative avec les agents, les élus et toutes les parties prenantes externes. Un groupe d'agents volontaires fait vivre le plan d'éco-responsabilité.</p> <p>La parité femme/homme au sein du comité de direction est à l'avantage du personnel féminin. Le taux de handicap au sens de la loi de 2005 est de moins de 4 %.</p> <p>La Ville est engagée dans une démarche Qualiville depuis un an et demie. Une charte de l'accueil a été rédigée. Un tableau d'affluence est géré pour garantir la qualité de l'accueil. Une volonté d'aller progressivement vers le « guichet unique » est un enjeu affirmé d'efficacité et de polyvalence.</p> <p>Les listes électorales ont été dématérialisées.</p> <p>La ville a répondu à l'offre du baromètre RSE de l'AFNOR en décembre 2015.</p> <p>La veille réglementaire est assurée via un abonnement à Légibase, ainsi qu'au service SVP.</p> <p>Les agents bénéficient de tickets restaurant au titre des œuvres sociales.</p> <p>La Ville accueille entre 4 et 8 personnes en Travail d'Intérêt Général, renforçant ainsi le pilier Respect des Droits Humains.</p> <p>Un groupe de Familles à énergie positive a été porté par la Ville dans le cadre de l'appel à projet de BM.</p>	<p>Un besoin de moments interservices a été exprimé. Une augmentation de la transversalité des projets devrait permettre de répondre à cette attente. Par exemple, chaque chefferie de projet pourrait s'obliger à avoir des acteurs dans au moins 2 ou 3 directions, avec des délégations explicites en termes de libération de temps de travail dédié au projet.</p> <p>Une autre manière de développer la RSO peut être d'identifier des expertises particulières chez des agents qui deviendraient alors des référents sur un principe ou une question centrale (biodiversité, anti-corruption...).</p>

2.10 Exemplarité des pratiques internes de la collectivité en ce qui concerne ses modes de consommation et de production

Score : 49/100

La collectivité adopte une démarche responsable dans sa politique d'achat et de consommation, dans la gestion des marchés et de la commande publics

A pérenniser	A améliorer
<p>Les prescriptions du Plan National Nutrition et Santé (PNNS) étaient bien inscrites dans l'appel d'offres de restauration collective. Ce marché intègre également l'esprit du Grenelle2 avec les 20% de produits BIO, l'obligation de formation du personnel, et un nombre d'heures à réaliser avec du personnel en insertion.</p> <p>La Ville intègre les dispositions de type « chantier propre », l'insertion, le niveau de recyclabilité des matériaux, des laques en phase aqueuse sans COV.</p> <p>L'utilisation de verres réutilisables tend à se systématiser sur les manifestations et en interne.</p> <p>Quelques marchés publics intègrent les clauses sociales et environnementales tel celui d'aménagement du bois du Bouscat.</p> <p>La Ville adhère au réseau régional des acheteurs responsables aquitains (le RAR) depuis 2010.</p>	<p>La Ville peut améliorer ses marchés de travaux en minimisant l'énergie grise des matériaux utilisés, conformément aux recommandations du Bilan Carbone®.</p> <p>Les messages d'économie ne sont pas systématiquement perçus par des agents qui ont signalés quelques gaspillages.</p> <p>Une communication récurrente et différenciée sur les éco-gestes contribuera à la pédagogie par répétition.</p> <p>Dans des zones à forte densité urbaine, le covoiturage avec un public plus large que les agents municipaux pourra être encouragé. Le PDIE est peut-être un outil pertinent.</p> <p>La mise à jour du bilan carbone pourra prendre en compte la diminution générée par les repas végétariens quand ils seront mis en place. Le renouvellement du marché de restauration collective pourra être l'occasion de renforcer les clauses sociales et environnementales et leur effectivité.</p> <p>Il convient de vérifier également que la politique d'achat concernant les crèches intègre les critères de santé environnementale.</p> <p>Enfin les recommandations du CD33 en matière de cartable sain pourront également inspirer les services pour l'élaboration du marché de fournitures scolaires.</p> <p>La politique de labels est peu développée (NF-Environnement, FSC, PEFC, MSC...).</p>

2.11 Finances et développement durable

Score : 68/100

Les finances de la collectivité sont gérées en intégrant le développement durable

A pérenniser	A améliorer
<p>La cour régionale des comptes a donné un satisfecit sur la gestion des finances municipales. Le Maire a fixé un niveau d'endettement maximal, ce qui place l'endettement notoirement en dessous de la moyenne métropolitaine ou nationale.</p> <p>La mairie a été un des fondateurs de l'agence FranceLocale, émetteur d'obligations.</p> <p>Le montant des impôts locaux n'a pas été augmenté pendant 16 ans.</p> <p>Aucun emprunt structuré, 99 % sont à taux fixe.</p> <p>Les charges de fonctionnement ont baissé de 5 % en 2015.</p> <p>La Ville finance 50 % des dépenses de transports en commun des agents.</p>	<p>Au sein de l'Agence France Locale, la Ville pourrait faire la promotion via le conseil d'administration des investisseurs socialement responsables qu'elle pourrait attirer via des obligations en critères ESG.</p> <p>La mise en place du contrôle de gestion pourrait permettre d'avoir une traçabilité des gains associés à la politique DD/RSO. L'identification des éléments de gestion concernés sera un bel exercice de responsabilisation financière.</p> <p>La généralisation de l'analyse en coût total de possession (TCO³) pour les investissements contribuera à la gestion pluriannuelle des immobilisations et du fonctionnement sur la totalité du cycle de vie des biens acquis.</p> <p>Quelle souplesse offre la loi pour intégrer des critères DD/RSO dans la fiscalité locale (ex : déchets ménagers au poids, fiscalité locale des acteurs économiques...). Si la compétence est bien à la métropole, la mairie peut jouer de sa sphère d'influence pour exprimer ses desiderata en la matière.</p>

³ TCO : Total Cost or Ownership

2.12 Octrois de financements, d'aides et de subventions publics

Score : 55/100

La collectivité s'assure de la prise en compte des enjeux du développement durable dans ses octrois de financements, d'aides et de subventions publics

A pérenniser	A améliorer
<p>Les relations avec les associations et les contraintes budgétaires pourront éventuellement donner lieu à une sorte de centrale d'achat commune.</p> <p>Les associations aidées doivent fournir leur bilan moral et financier qui est systématiquement étudié par la mairie. Il est également demandé de valoriser en ETP la contribution des bénévoles, ce qui représente 6543h.</p> <p>La Ville privilégie les conventions d'objectifs avec les associations plutôt que de l'éco-condition.</p>	<p>Si cette centrale d'achat voit le jour de manière plus formelle, la Ville pourra se positionner en conseil en achats responsables.</p> <p>Elle peut réfléchir de manière plus engagée à une éco-socio-conditionnalité des aides.</p> <p>De même, les règles d'attribution des salles mériteront une analyse sur l'équité de traitement.</p> <p>Des parties prenantes externes ont signalé que les conditions de réservation ne tenaient pas toujours compte d'événements peu prévisibles. La planification des réservations est alors vécue comme parfois trop rigide.</p>

2.13 Communication interne

Score : 55/100

La communication interne (ascendante, descendante et transverse) permet le partage de l'information

A pérenniser	A améliorer
<p>La fonction communication est rattachée au Cabinet du Maire, aussi bien pour l'interne que pour l'externe.</p> <p>Un intranet BlueKiwi est déployé auprès d'une majorité d'agents. L'objectif est de supprimer au maximum les courriels internes. Un plan existe pour procurer à chaque agent une adresse mel. Une lettre interne est diffusée auprès de tous les agents mensuellement. Le sujet de la RSO y est intégré tous les 3 mois.</p> <p>Une communication associée au bulletin de paie est également transmise, mais jugée comme peu lue. Elle diffuse des informations variées et conjoncturelles.</p> <p>La mutualisation avec la métropole a fait l'objet de nombreuses communications au personnel. La charte graphique a été complètement revue depuis 4 ans, et l'homogénéisation des supports de communication a été renforcée.</p>	<p>La Ville doit s'assurer que tout agent a bien un accès individuel à l'intranet au titre de l'équité de traitement, aussi bien en termes d'ordinateurs que de comptes individuels.</p> <p>La communication de la performance sociétale via un tableau de bord partagé est également un outil de motivation. Cela nécessitera de contribuer à la pédagogie du concept d'indicateur (périmètre, validité, unité fonctionnelle, cible, tendance...). L'évaluation par les agents de leur compréhension est un outil de mesure d'efficience.</p> <p>Est-on bien certain que la communication est bidirectionnelle (ascendante et descendante) ? Comment l'évalue-t-on ?</p> <p>Jusqu'à quel point tout agent est considéré comme un contributeur potentiel en matière de communication ?</p> <p>La pédagogie de la complexité sur les thématiques de DD/RSO est aussi valable en interne.</p> <p>La question lancinante de la réduction du développement durable à la seule composante environnementale doit continuer de questionner la stratégie de communication aussi bien en termes de contenu que de cibles.</p> <p>Le rapport d'activités annuel pourrait encore plus être utilisé comme un élément de communication interne.</p>

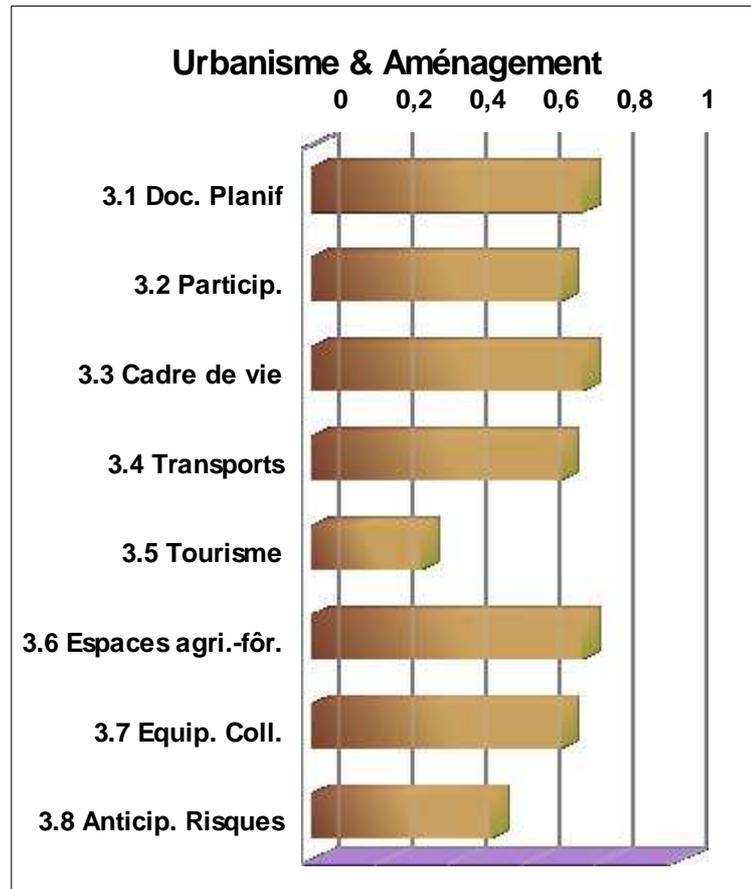
2.14 Communication externe

Score : 55/100

La communication externe permet de répondre de façon appropriée et pertinente aux besoins d'information des parties prenantes

A pérenniser	A améliorer
<p>La communication la plus ancienne est véhiculée par le magazine municipal. Un des messages clés concerne l'exemplarité de la collectivité.</p> <p>Le site internet de la collectivité sera totalement revu pour une ouverture en Avril 2016. Les acteurs du territoire auront des pages personnalisables.</p> <p>La programmation culturelle fait l'objet d'une diffusion annuelle dans les boîtes aux lettres.</p> <p>La Ville diffuse désormais depuis 4 ans un rapport annuel de DD dans l'esprit de l'article 255 du Grenelle2 même si elle n'y est pas obligée.</p> <p>La Ville publie différents guide de services au public (annuaire des associations, ..).</p> <p>L'incorporation de témoignages de parties prenantes dans le Rapport d'Activité contribue à la transparence.</p>	<p>Le citoyen et une partie des acteurs locaux continuent de confondre environnement et développement durable, malgré l'Agenda21. La communication sur la RSO prend des risques similaires en matière de simplification qui tend bien souvent au simplisme. Une vraie réflexion sur une communication intégrée est inévitable.</p> <p>Une pédagogie de la complexité en matière de DD/RSO reste donc un défi intéressant à relever.</p> <p>Le rapport d'activité montre principalement des chiffres en valeur absolue en 2015 ou avec une évolution sur 2014. Il restera à renforcer des indicateurs clés, démontrant un impact significatif et une tendance.</p> <p>Quelles évolutions pour l'opendata en sachant que le territoire de la Métropole est moteur sur ce sujet?</p>

3. Urbanisme et aménagement durable des territoires



Synthèse

Score : 63/100

La volonté de conserver un caractère de ville à taille humaine est concrétisée dans la stratégie et les choix urbanistiques. Le seuil en matière démographique est fixé aux alentours de 27000 habitants. Le Bouscat est réputé pour son cadre de vie, malgré sa forte densité.

Les enjeux de déplacement sont primordiaux dans une commune métropolitaine, urbaine et de transit du quadrant Nord Ouest et prennent une dimension cruciale en matière de bien-être. Si la Métropole a la compétence majeure en matière de transport, la Ville du Bouscat contribue activement à, d'une part, justifier les nouveaux tracés, et tente, d'autre part, de réduire les impacts et désagréments des phases de travaux.

Le maintien d'un espace écologiquement sain est une volonté affirmée. Cela requiert cependant une attention permanente et l'étude des plus justes compromis. L'Agenda21 sera sans doute l'outil le plus approprié pour renforcer la cohérence de l'action publique dans une démarche de concertation explicite avec les citoyens et les acteurs locaux.



3. Services aux populations et dynamiques locales

L'ouverture du bois du Bouscat est une opération emblématique, résultat d'une approche intégrée en matière d'aménagement, de préservation des espèces, de chantier exemplaire et d'insertion. Il constitue un exemple à suivre.

L'anticipation des risques reste un point à améliorer.

3.1 Documents de planification, d'aménagement et d'urbanisme

Score : 74/100

La collectivité, dans le cadre d'une démarche responsable, intègre les principes du développement durable dans les documents de planification, d'aménagement et d'urbanisme

A pérenniser	A améliorer
<p>La Ville souhaite limiter à la fois le nombre maximum d'habitants à 27000 et le taux de croissance de la population avec un maximum de 10 % sur 10 ans.</p> <p>La plupart des permis de construire font l'objet d'une étude attentive en particulier sur les critères : mixité logement social, activité économique, exigences environnementales et biodiversité. Les négociations avec les promoteurs ont parfois conduit à faire baisser le prix du foncier.</p> <p>Il existe d'ailleurs un guide des bonnes pratiques à destination des promoteurs.</p> <p>Une étude sur les paysages a été réalisée en janvier 2013 par l'AURBA.</p> <p>Seuls deux bâtiments sont concernés par le secteur protégé du patrimoine.</p> <p>Le projet de la Source a été lancé de manière ambitieuse et a nécessité plusieurs années de réflexion. La Ville en a accepté la prise de risques inévitable pour un équipement de cette dimension.</p> <p>Le cahier des charges du bâtiment incluait la performance énergétique, le respect d'un bosquet d'arbres, l'esthétique en lien avec le patrimoine proche, des énergies renouvelables (photovoltaïques) et de la récupération d'eau.</p> <p>Dans la planification urbaine, la Ville souhaite intégrer du développement économique en rez-de-chaussée des nouveaux projets, tout en conservant une moitié de surface non construite, pour conserver le ratio bouscatais de la « moitié de surface en espace vert ».</p> <p>La veille en matière d'urbanisme est réalisée via les revues techniques ou la DTTM.</p> <p>La Ville est défavorable au recours des dispositifs PPP, jugés trop peu prévisible à long terme.</p> <p>La stratégie en matière de voirie est réalisée à partir de données fournies par la mairie : nombre d'habitants, linéaires de voirie...</p> <p>La Ville du Bouscat intègre dès que possible les</p>	<p>La métropolisation induit un risque à moyen / long terme d'un éloignement entre le stratégique et l'opérationnel en matière d'urbanisme. Un renforcement du retour d'expériences sur les programmations réduira ce risque.</p> <p>Une opportunité peut être saisie pour préciser dans un document cadre les souhaits du conseil municipal en matière d'évolution urbanistique et paysagère.</p> <p>L'étude des paysages de 2013 n'a pas donné lieu à une délibération spécifique à moyen ou long terme. Comment développer une stratégie à partir de ce diagnostic ? L'acte1 de l'Agenda21 prévoyait une charte paysagère et environnementale. C'est une piste qui pourrait s'inscrire dans l'acte2.</p>



3. Services aux populations et dynamiques locales

<p>dimensions d'écomobilité et paysagère. L'idée de développer des bâtiments publics à énergie positive ou encourager les promoteurs dans la même voie est à l'état de réflexion. La Ville a adhéré au programme 50000 logements.</p>	
---	--

3.2 Dimension participative

Score : 68/100

Intégration de la dimension participative dans tous les projets d'urbanisme

A pérenniser	A améliorer
<p>Chaque projet doit faire l'objet d'au moins une réunion d'information conformément aux réglementations.</p> <p>Dans les cas les plus emblématiques, la participation des acteurs est renforcée mais pas de façon systématique (Ex. : concessionnaire Renault, collectif de 12 logements avec présence du promoteur...)</p> <p>La commission Urbanisme prépare ces concertations. Elle est constituée de la responsable urbanisme, des services techniques et de 3 élus.</p>	<p>Une mesure du taux de participation par catégorie de population ou tranche d'âge permettra de mieux cibler les concertations ultérieures.</p> <p>De même une méthodologie permettant de systématiser les concertations pourra être mise en place.</p> <p>Le recours au tirage au sort de riverains/ usagers est intéressante à déployer.</p> <p>Le faible taux de participation aux enquêtes PLU pilotées par Bordeaux métropole doit alerter sur le niveau de communication nécessaire et sur les techniques innovantes d'animation pour augmenter la participation des habitants et des usagers : forum ouvert, science participative, world café, réseaux sociaux... L'ajout d'une dimension intergénérationnelle serait une cible à atteindre.</p>

3.3 Cadre de vie, habitat et logement

Score : 74/100

La collectivité s'efforce de promouvoir un habitat décent pour tous et respectueux de l'environnement tout en assurant la qualité du cadre de vie de ses habitants

A pérenniser	A améliorer
<p>La Ville négocie des exigences auprès des promoteurs, aussi bien sur la densité en matière de logement social et de mixité que de traitement de l'environnement ou de la biodiversité.</p> <p>La collectivité a présidé à la création de 2 résidences autonomie dont la gérance est assurée par un bailleur social.</p> <p>Le projet du Castel d'Andorte est emblématique d'une réflexion intégrée sur le cadre de vie : dimension participative, dimension environnementale, patrimoine.</p> <p>Un travail a été réalisé avec l'AURBA sur la dimension paysagère du Bouscat.</p> <p>En matière de densité de logement social, la Ville est à 22%, et l'objectif légal des 25% est une volonté explicite, même s'il sera difficile de le tenir dans les échéances.</p>	<p>Si la mise en œuvre d'un éco-quartier semble inadaptée à la géographie du Bouscat et au foncier disponible, la Ville pourra compléter les approches de quartier actuels par une dimension quartier durable : ex un Agenda21 de quartier.</p> <p>Si les premières opportunités en matière de réseau de chaleur n'ont pas pu se concrétiser, la veille sur des projets de type éco-structure continue d'être nécessaire.</p> <p>L'atteinte des 25% de logements sociaux doit être une priorité.</p>

3.4 Déplacements, transports et infrastructures

Score : 68/100

Déplacements, transports et infrastructures : la collectivité développe une politique de transports des biens et des personnes qui intègre les principes de développement durable.

A pérenniser	A améliorer
<p>Si la politique de transport est de la responsabilité de la métropole, la Ville joue son rôle en tant que promoteur de l'offre et d'évaluation de cette politique sur les citoyens et acteurs locaux.</p> <p>La Mairie a mis en place un système simple de transport à la demande pour les seniors avec du personnel et des moyens municipaux.</p> <p>Dans les documents d'urbanisme, le choix des transports doux n'est jamais oublié au profit des espaces partagés, ce qui est logique avec l'é étroitesse de voies.</p> <p>Les participations multiples des acteurs locaux sur le tramway, et la gestion prévisionnelle sur l'activité commerciale des voies concernées limitent fortement le risque d'inadéquation entre l'offre de transport et la demande.</p> <p>La ville porte un plan cyclable innovant en partenariat avec Bordeaux métropole et l'association Velocité, qui vise à développer les quartiers apaisés, les itinéraires malins. Une animation auprès de la population sur l'utilisation des modes doux est portée en partenariat avec Bordeaux métropole et l'association UnisCité dans le cadre du dispositif des Ambassadeurs du vélo.</p>	<p>Une position plus nette sur la place de la voiture en ville permettra de clarifier les choix d'aménagements parfois contradictoires, notamment concernant le stationnement.</p> <p>Une amélioration de l'exemplarité de la commune en matière de transport de son personnel est possible (ex : PDA ou PDIA, véhicules à énergie renouvelables, optimisation des déplacements des agents en mission...)</p> <p>L'étude « Carapatte » avec les écoles pourrait être relancée.</p>

3.5 Tourisme

Score : 30/100

La collectivité s'assure du développement responsable du tourisme.

A pérenniser	A améliorer
<p>La mairie est pauvre en équipement (1 hôtel, 4 chambres d'hôtes). Cette responsabilité étant désormais métropolitaine, la marge de manœuvre est très faible.</p> <p>Depuis le début 2016, l'office du tourisme de bordeaux a mis en place sur la ville des visites guidées.</p> <p>L'inscription de la ville dans les événements tels que l'été métropolitain participe d'un renforcement de la fréquentation des sites bouscatais.</p>	<p>L'existence du chemin de Saint-Jacques de Compostelle n'est pas exploitée malgré la présence d'une association dédiée.</p> <p>Un circuit des arbres remarquables pourrait être organisé sur la métropole.</p> <p>Une recherche sur l'activité touristique dans ou au travers du Bouscat serait un premier pas sur la contribution d'un schéma touristique, pourquoi pas sur le volet culturel.</p>

3.6 Espaces naturels

Score : 74/100

Les collectivités se préoccupent des espaces agricoles et forestiers, de leur intégration à un vaste système d'articulation de différents territoires et de leur devenir. Ils ne sont pas seulement perçus comme des espaces à mettre sous cloche, mais comme des endroits où les projets territoriaux en rapport avec le développement durable peuvent se déployer.

A pérenniser	A améliorer
<p>L'opération du Bois du Bouscat a permis de rouvrir au public un espace boisé en bordure de l'hippodrome. Son aménagement a été réalisé en matériaux naturels dans le cadre de procédures associant des artistes, des associations et établissements professionnels ou d'insertion par l'économie. Ce projet a permis l'installation de ruches qui ont contribué à diffuser des formations en apiculture. De plus, les citoyens intéressés se sont constitués en association pour pérenniser l'activité. De la pédagogie et de l'animation sur les thématiques « environnement et biodiversité » y sont réalisées.</p> <p>L'hippodrome a également été préservé dans le PLU alors qu'il représente à lui seul 10 % de la superficie de la commune.</p> <p>L'objectif est de pouvoir offrir à chaque Bouscatais un espace vert à moins de 5 mn à pied.</p> <p>La fête des jardins est un événement municipal. La mairie a acquis un terrain d'environ 1000M2 et l'a transformé en verger municipal. Les jardins partagés rencontrent également un vif succès.</p>	<p>L'expertise développée par la Ville pourra servir d'exemples aux citoyens et acteurs locaux. La mairie peut devenir animatrice de son territoire et des espaces verts qu'ils soient publics ou privés. : attention soutenue à la biodiversité,</p> <p>En lien avec le développement économique, la métropole développe une politique en faveur de l'agriculture de proximité (AMAP, circuits courts). La mairie serait cohérente en se proposant également comme promoteur de la démarche : développement d'activités économiques pertinentes, alimentation et santé, solidarité, toitures cultivées...</p> <p>Le potentiel de développement des jardins partagés et des incroyables comestibles a-t-il été exploité à son maximum ? En quoi les citoyens désireux de se réapproprier leur alimentation peuvent se déterminer au titre de l'Agenda21 ?</p>

3.7 Installations et équipements collectifs

Score : 68/100

La collectivité conçoit et gère des installations et équipements collectifs de manière durable et responsable tout en répondant aux besoins de sa population.

A pérenniser	A améliorer
<p>La Ville construit les nouvelles installations au moins au minimum légal du BBC. La médiathèque a fait l'objet d'un traitement particulier avec récupération d'eau, installations photovoltaïques, qualité de l'air. 10 cibles HQE étaient visées.</p> <p>Une « éco-crèche » est également en cours de conception.</p> <p>En matière d'accessibilité, la mairie veille auprès de la métropole que pour chaque projet de voirie cet aspect soit systématiquement étudié. Le diagnostic fait l'objet de 3 rencontres annuelles avec les associations spécialisées.</p> <p>Les revêtements de sols des bâtiments publics sont tous avec des exigences antiphalates.</p> <p>Au fur et à mesure de la programmation de travaux, les bâtiments publics sont diagnostiqués voire rénovés pour plus de performance énergétique.</p> <p>Le suivi des consommations est régulier aussi bien pour l'énergie (gaz / électricité) que pour l'eau. L'efficacité des travaux se chiffre à hauteur de 10 à 15 % d'économie récurrente sur le seul poste gaz. Les diagnostics énergétiques sont réalisés par des prestataires spécialisés.</p> <p>En matière de qualité de l'air, il y a des contrats d'entretien pour la VMC et le suivi de la qualité de l'air est réalisé.</p> <p>Les aires de jeux font l'objet d'exigences environnementales fortes puisque toutes en bois non traité et sans peinture.</p>	<p>En complément des exigences du Bouscat et de la Métropole, il convient de s'intéresser aux matériaux à énergie grise minimale.</p> <p>La livraison des nouveaux bâtiments n'est pas systématiquement synchronisée avec la formation nécessaire des agents de maintenance. Une coordination sur ce sujet sera un plus.</p> <p>L'acte 2 de l'Agenda21 pourra suggérer une stratégie prospective en matière d'équipements publics. La concertation permettra de proposer des priorités aux élus.</p>

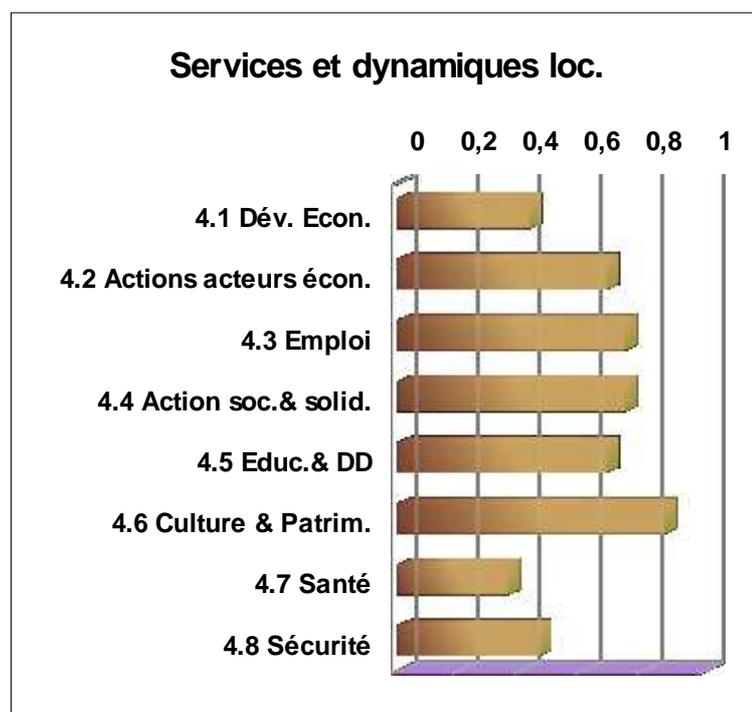
3.8 Anticipation des risques

Score : 49/100

Appréhension responsable des risques liés à l'aménagement du territoire.

A pérenniser	A améliorer
<p>La mairie tient à jour le Plan Communal de Sauvegarde. La dernière mise à jour est de 2014. La mairie n'est plus concernée par le risque Submersion au titre du PPRI métropolitain.</p> <p>Le plan canicule est en place avec un recensement systématique des personnes fragilisées, en particulier grâce au pôle sénior. Il est à noter qu'aucun acte n'a été déféré au tribunal administratif, ce qui est une manière de vérifier ex post le risque juridique.</p> <p>Le Bouscat adhère au système RAMSES pour la gestion des eaux de pluie.</p> <p>La police municipale est constituée de 4 agents.</p> <p>Un plan de continuité d'activité est en cours de mise en place au niveau du CD33. Ce plan concerne l'ensemble des services du département. Des systèmes d'alerte sont en cours de structuration afin d'assurer la continuité du service public. La volonté est de construire une expérience sur ce point pour partager avec les autres collectivités du territoire.</p>	<p>Une simulation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est recommandée pour tester son caractère opérationnel avec les autres acteurs : forces de l'ordre, SAMU, SDIS et éducation nationale. Le PCS sera sans doute à réactualiser suite à la métropolisation.</p>

4. Services aux populations et dynamiques locales



Synthèse

Score : 62/100

Le développement économique est abordé avec une stratégie explicite, un diagnostic dédié et un poste créé. Si aucune piste n'est négligée, la place de l'ESS reste à préciser.

Le maillage associatif est de bon niveau et reconnu comme tel. La collaboration est ouverte, systématique et respectueuse de l'indépendance au cœur du projet associatif. Le mode de conventionnement est la règle. Celui-ci pourra être complété par des éco-socio-conditionnalités dans l'esprit de la norme ISO 26000. L'accès à tous et un traitement équitable sont confirmés par les acteurs.

Le projet culturel et patrimonial est cohérent, dynamique et réitéré. L'ouverture à tous les publics est concrétisée dans la majorité des dispositifs. L'évaluation est empirique, mais la reconnaissance d'acteurs importants est une réalité.

En matière de santé, il semble que la réalisation a précédé la stratégie explicite. Le projet politique est peu disert sur le sujet alors que les éléments sont constatés sans ambiguïtés.

La maîtrise des risques est à un niveau moyen. Une acculturation plus systématique de l'ensemble des élus et du comité de direction est à envisager sur ce point.

4.1 Développement économique du territoire

Score : 43/100

Attractivité et développement économique : la collectivité stimule l'attractivité et la vitalité de son territoire en créant des conditions favorables à l'innovation et à la mutualisation des compétences et des moyens.

A pérenniser	A améliorer
<p>Un chargé de développement économique est en cours de recrutement et un élu est spécifiquement en délégation.</p> <p>Un diagnostic a été établi en 2015 grâce à l'assistance d'un expert du sujet.</p> <p>Les contacts avec les chambres consulaires sont épisodiques.</p> <p>Un projet d'installation d'activités économiques en pied d'immeubles sur le quartier « politique de la ville » est en cours d'étude.</p>	<p>Le développement de l'Économie Sociale et Solidaire n'est pas explicitement identifié, c'est pourtant un enjeu de développement économique durable et pérenne.</p> <p>Une sélection d'entrepreneurs engagée en RSO et prêts à s'installer au Bouscat peut faire partie des hypothèses.</p> <p>La politique de l'insertion par l'économique n'est pas encore connue de tous les élus. C'est un axe de travail à renforcer.</p>

4.2 Actions auprès des acteurs économiques

Score : 68/100

Développement économique viable : la collectivité encourage les acteurs économiques à s'impliquer dans la vie du territoire et à pérenniser leurs activités sur le territoire, et favorise l'émergence de pratiques de production et d'échanges responsables.

A pérenniser	A améliorer
<p>Le schéma de développement économique a permis la réalisation dès la première année d'un espace de travail collaboratif « Le Patio ».</p> <p>Un forum sur les nouveaux métiers du numérique va être organisé.</p> <p>L'engagement de la mairie auprès des promoteurs pour promouvoir l'installation d'activités par l'économie est un bon outil de négociation.</p>	<p>Le retour d'expérience sur le maintien ou la création d'activités semble empirique.</p> <p>Les éventuelles aides à l'installation pourront faire l'objet d'éco-socio-conditionnalités : environnement (énergie, eau, déchets, biodiversité), et inclusion sociale (embauches locales, CV anonyme...).</p>

4.3 Emploi et insertion professionnelle

Score : 74/100

La collectivité contribue à favoriser l'accès à tous à l'emploi par le développement des compétences et de la formation.

A pérenniser	A améliorer
<p>La mairie est engagée dans la pratique de l'alternance avec 3 apprentis en moyenne chaque année.</p> <p>Le Bouscat accueille de nombreux stagiaires. La collectivité est aussi présente lors du forum des métiers au collège.</p> <p>La couverture des livres de la médiathèque a été confiée à un ESAT.</p> <p>Des partenariats existent avec Croix-Rouge Insertion et des acteurs de l'emploi (Coop Alpha / Manpower). Ces partenariats incorporent des éléments d'évaluation.</p> <p>Certains marchés publics de travaux incorporent des clauses d'insertion.</p> <p>La collectivité a créé un nouveau service Économie, emploi, entreprises.</p> <p>Pour partager cette nouvelle politique publique portée par la ville, un conseil de la vie économique va être mis en place regroupant autour de différents les acteurs économiques.</p> <p>Un projet SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Economique) est à l'étude.</p>	<p>Comment peut se traduire à l'échelle du Bouscat les engagements de la métropole en matière d'emplois ?</p> <p>Un renforcement des liens avec les chambres consulaires contribuera à attirer l'attention de ces acteurs sur le potentiel de développement du Bouscat.</p> <p>Puisque l'Économie sociale et solidaire se révèle de plus en plus, génératrice de solde net d'emplois, une rencontre plus approfondie avec les entrepreneurs concernés s'impose.</p> <p>La montée en puissance particulièrement enthousiasmante du bénévolat dans de nombreuses activités organisées par la mairie mérite une réflexion sociologique ou anthropologique.</p>

4.4 Action sociale et solidaire

Score : 74/100

La collectivité prévient les exclusions et corrige les inégalités tout en assurant la qualité du cadre de vie et de l'environnement quotidien de ses habitants.

A pérenniser	A améliorer
<p>L'épicerie solidaire est le résultat d'une volonté municipale d'accompagner les plus démunis. Le projet est complété par des activités sur le bien-vivre, l'accompagnement professionnel, l'informatique, lutte contre les addictions... Une centaine de personnes est en moyenne suivie par l'association. Les personnes accompagnées doivent s'engager à venir régulièrement ; seules 2 exclusions sont à déplorer, et 51 ont eu un retour à l'emploi. Ce projet a finalisé la constitution d'une Espace de Vie Sociale (EVS) conventionné avec la CAF. Un réseau d'acteurs est en place et permet, par exemple, la mise à disposition de denrées alimentaires que les distributeurs ne souhaitent plus mettre à la vente. Le CD33 a réalisé une charte des épiceries solidaires, la mairie y adhère. Ce sont en fait 3 Espaces de Vie Sociale qui existent sur le territoire bouscatais. La collaboration entre la mairie et les associations concernées est étroite (La boussole, Ricochet et LABCEDEFG). La gouvernance est assurée trimestriellement avec les acteurs et la CAF en tant que co-financeur.</p> <p>La mairie applique des tarifs aux quotients familiaux dans un souci d'équité et de solidarité pour l'accès aux services publics.</p> <p>Le CCAS suit mensuellement et annuellement le nombre de nouvelles situations (aides financières seniors, accueil, cartes de transport). On constate une hausse des prises de contact toutes causes confondues.</p> <p>La mairie compte 2 résidences autonomie qui ont été mises en gérance auprès d'un bailleur social. Le nombre de résidents est de 60 pour la première, 73 pour la seconde.</p> <p>Il est question de créer un comité d'animation sénior avec le gérant. Quelques initiatives intergénérationnelles soutenues par la mairie ont vu le jour : cohabitation sénior/jeunes.</p> <p>La mairie a mis en place un système simple de transport à la demande pour les seniors (TAD) avec du personnel et des moyens municipaux.</p>	<p>La perception de la prise en charge de la détresse de certains seniors est très différenciée selon les interlocuteurs. Cela mérite une analyse plus fine, eu égard à la politique municipale réaffirmée.</p> <p>Le partenariat avec la MDSI et la Boussole pourrait faire l'objet d'une évaluation participative et d'un renforcement des liens.</p> <p>Une évaluation du succès du LAP apportera sans doute des enseignements sur l'évolution des besoins de la population.</p> <p>Le décalage entre les actions et les moyens perçus par les agents en milieu scolaire mérite une pédagogie et une explication plus abouties, ou tout simplement une évaluation.</p> <p>Une ouverture du Transport à la Demande à d'autres personnes démunies ou en situation de dépendance et fragilité du Bouscat est-elle envisageable ?</p> <p>Une action de pédagogie par répétition sur la modification du regard sur le handicap est toujours d'actualité aussi bien auprès du citoyen que des acteurs locaux. Cela peut également faire l'objet d'un projet culturel.</p> <p>L'augmentation de la précarité dans de nombreux domaines (économique, sociale, culturelle, ...) pose la question de la question citoyenne de l'accès aux droits les plus élémentaires. En tant que collectivité de proximité, c'est également de la responsabilité de la Mairie et de ses agents.</p>

4. Implication auprès des communautés et dynamiques locales

<p>La polyvalence de l'accueil a permis de mettre en place un service de renouvellement de passeport sans rendez-vous, apprécié des habitants de la métropole. Le besoin d'un guichet unique fait partie des axes de réflexion.</p> <p>En matière sportive, la mairie se positionne en prestataire de service. La programmation est réalisée par les associations spécialisées. L'accès à tous et aux plus jeunes est exigé par le biais de conventions avec celles-ci.</p> <p>La mairie constate une augmentation des personnes en difficulté en particulier les familles monoparentales. Un suivi mensuel est réalisé.</p> <p>Le quartier en politique de la ville fait désormais l'objet d'une convention intercommunale, avec Eyzines, ville limitrophe.</p> <p>La mairie gère des crèches et un relais d'assistante maternelle. Le nombre de places est suffisant, et les horaires d'ouverture ont été établis au mieux pour répondre aux besoins très disparates des parents. Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAP) rencontre un vif succès.</p>	
--	--

4.5 Éducation, formation au développement durable

Score : 68/100

La collectivité facilite l'accès à la connaissance et diffuse des modes de savoirs relatifs au développement durable.

A pérenniser	A améliorer
<p>L'Agenda21 est un outil éducatif en soi, même s'il est souvent vu sous sa composante environnementale.</p> <p>L'opérateur de restauration a produit un photoreportage sur le recyclage des barquettes. Cette information a été présentée aux élèves et contribue à leur éducation.</p> <p>L'annulation de la contribution de la mairie aux classes transplantées a été annoncée de manière unilatérale. Il existe une ligne budgétaire (transports, culture, fournitures...) à disposition des directeurs d'école pour accompagner leurs projets.</p> <p>Un programme Éducatif Du Territoire (PEDT) a été élaboré dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.</p> <p>La mairie porte 2 manifestations en faveur du développement durable : la Fête des jardins et la Semaine européenne du développement durable. Ces événements ont pour objectif de diffuser les actions de l'Agenda21 sur la ville et de débattre avec les habitants des enjeux de société.</p> <p>L'existence de la maison de la vie éco-citoyenne témoigne de l'engagement de la Ville</p>	<p>Les expérimentations à la MVE et à La Source permettront un nouveau développement en matière pédagogique.</p> <p>Si le souhait est de développer l'éducation au DD, l'inspiration à partir des 17 objectifs internationaux 2016-2030 permettra de recadrer les nouveaux enjeux consensuels en la matière. Le PEDT confirmé pourra s'appuyer dessus.</p> <p>Tous les éléments éducatifs contribuant à la meilleure connaissance possible sur le DD par les agents permettront de les transformer en ambassadeurs du sujet.</p> <p>Une coordination avec l'éducation nationale sur le point précis du DD est à renforcer.</p> <p>Attirer des organismes de formation/conseil au DD est aussi une opportunité de développer une activité tertiaire sur des sujets qui préoccupent le conseil municipal.</p> <p>La médiathèque peut s'inspirer de la tendance actuelle qui vise à favoriser les démarches participatives et de gouvernance partagée avec les acteurs et citoyens.</p>

4.6 Culture et patrimoine

Score : 87/100

La collectivité protège, met en avant le patrimoine culturel et valorise les cultures, les langues, les arts et les savoirs locaux dans leur diversité, afin de développer l'épanouissement des populations, l'attractivité et la vitalité du territoire.

A pérenniser	A améliorer
<p>Seuls 2 bâtiments font l'objet d'une protection au titre du patrimoine.</p> <p>L'école de musique municipale est reconnue et connaît une fréquentation soutenue. Les 3 dimensions y sont pratiquées : instrument, orchestre, chœur. L'excellence est recherchée sans élitisme ni dans l'origine des élèves ni dans la programmation des œuvres. Des reconnaissances du niveau atteint lors de festivals ont déjà eu lieu. L'accès à l'école de musique est facilité par un quotient familial.</p> <p>L'inscription à la médiathèque est gratuite et les horaires d'ouverture sont particulièrement étendus, y compris le Dimanche. Des ateliers de lecture publique et autour du numérique y sont organisés gratuitement. Un des objectifs est également d'organiser des activités intergénérationnelles autour du jeu.</p> <p>La mairie développe son programme de lecture publique et met en place des actions culturelles spécifiques pour les publics éloignés ou empêchés.</p> <p>Le tableau de bord culturel permet un suivi des animations et spectacles par fréquentation et par âge. La mairie édite un programme culturel annuel.</p> <p>La mairie offre une mise en résidence pour une compagnie de théâtre.</p> <p>La salle culturelle municipale offre une programmation culturelle en partenariat avec un directeur artistique d'Arcachon. Une attention particulière est apportée aux enfants. Des associations relais JLN et Ricochet prennent des tarifs de groupe.</p> <p>Le salon du livre est l'occasion d'impliquer les écoles et les parents. Une mise en relation avec une quinzaine d'auteurs et illustrateurs permet un certain éclectisme.</p> <p>La danse, l'art plastique et l'art dramatique sont plutôt du ressort associatif. La municipalité souhaite contribuer également à cet</p>	<p>Donner une dimension « Agenda21 de la culture » contribuera peut-être à acculturer les acteurs aux 4 piliers du Développement Durable et accessoirement répondre à des appels à projets associés.</p> <p>Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle font également partie du patrimoine bouscatais. Leur intégration dans la vie culturelle serait un plus.</p> <p>Enfin, la programmation culturelle est un processus par définition jamais terminé. La recherche occasionnelle d'autres partenaires permettra de s'ouvrir à de nouvelles perspectives. L'exemple d'une troupe composée de personnes en situation de handicap permet de changer les regards sur notre société.</p>

4. Implication auprès des communautés et dynamiques locales

épanouissement allant dans le sens du bien-être de la population par le biais du futur projet concernant le castel d'Andorte.	
---	--

4.7 Santé

Score : 36/100

La collectivité contribue à réduire les inégalités en matière de santé par une meilleure connaissance des déterminants de la santé, des conditions de vie et de travail sur son territoire et par le développement de l'accès aux soins.

A pérenniser	A améliorer
<p>Par des actions ponctuelles (0 phyto sur espaces verts, revêtements de sols sans phtalates), la Ville participe de fait à la prévention santé.</p> <p>Une éducation à la diminution de l'alimentation carnée, par une journée mensuelle végétarienne est intégrée au cahier des charges du marché de restauration mais non mise en place. Une sensibilisation à l'équilibre alimentaire est dispensée dans le cadre du marché.</p> <p>Les Plans d'Accueil Individualisés (PAI) sont appliqués à l'école mais aussi en ASLH (Accueil de Loisir sans Hébergement), périscolaire.</p> <p>La Ville participe à l'élaboration du Conta local de santé porté par Bordeaux métropole.</p>	<p>La pédagogie par répétition sur l'alimentation (équilibre, gaspillage...) est le bon outil pour atteindre les objectifs souhaités (affichage éco-gestes, photoreportage...)</p> <p>La sensibilisation et l'information aux parents sont à renforcer dans le cadre d'un programme de long terme d'éducation au développement durable.</p> <p>Du fait des réalisations en matière de prévention en santé publique, la politique municipale pourrait devenir plus explicite et par conséquent développer une action proactive auprès des habitants : diminution des produits phytosanitaires à domicile, élimination progressive des perturbateurs endocriniens (PVC en particulier), et éviter des plantations fortement allergènes (ex : cupressacées). Cela devra se faire en cohérence avec le plan local de santé de Bordeaux Métropole et le plan régional de l'ARS.</p> <p>Le Plan National Nutrition et Santé n'est pas vraiment relayé auprès de tous les acteurs concernés, ainsi que le programme de lutte contre le gaspillage alimentaire.</p> <p>Ouvrir un programme de prévention des addictions chez les agents est une piste de progrès possible, au-delà de la prévention de l'alcoolisme.</p>

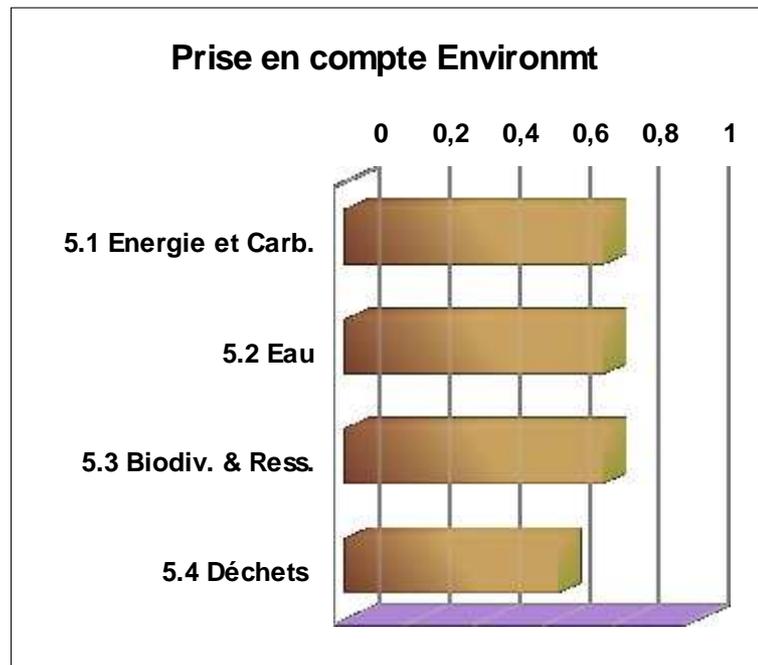
4.8 Sécurité et gestion des risques existants

Score : 46/100

La collectivité gère la sécurité en participant à la prévention des incivilités ainsi qu'à la prévention des risques naturels, climatiques, technologiques ou industriels.

A pérenniser	A améliorer
<p>La mairie tient à jour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). La dernière mise à jour est de 2014. La mairie a appris qu'elle ne faisait plus partie du risque Submersion au titre du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) métropolitain.</p> <p>Le plan canicule est en place avec un recensement systématique des personnes fragilisées, en particulier grâce au pôle sénior.</p> <p>Le Bouscat adhère au système RAMSES pour la gestion des eaux de pluie.</p> <p>La police municipale est constituée de 4 agents. Elle est invitée aux réunions de concertation.</p> <p>La mairie organise mensuellement la Commission Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Elle a donné lieu par exemple à un programme de prévention contre les violences faites aux femmes.</p> <p>Cet axe est inscrit à la CTG. Des journées jeunesse et citoyenneté sont mises en place.</p>	<p>Une simulation du PCS semble indispensable compte tenu de la densité de population et de la multitude d'acteurs concernés.</p> <p>La réalisation d'un DICRIM (Dossier d'Information Communale des Risques Majeurs) en complément du PCS contribuerait à la prise de conscience des acteurs locaux. Le bon niveau est sans doute celui de la métropole.</p> <p>La connaissance des Plans de Prévention semble faible au sein du management et des acteurs locaux.</p> <p>L'incivilité se concentre sur quelques lieux précis, connus des autorités. Une éducation au civisme et le renforcement de l'implication des jeunes dans la ville sont à rechercher.</p>

5. Prise en compte de l'environnement, de sa qualité et de sa dégradation



Synthèse

Score : 71/100

La préservation de l'environnement et du cadre de vie est une réalité dans la majorité des actions menées. C'est sans doute la partie la plus visible de l'acte 1 de l'Agenda21 de la Ville du Bouscat.

La prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques dans la gestion patrimoniale est formalisée dans le Bilan carbone, dont l'opérationnalité et le suivi restent à renforcer.

La prise en compte de la biodiversité dans un environnement urbain dense est un défi permanent. La nécessité de logement, d'infrastructures peut être en contradiction avec la recherche de bien-être et d'épanouissement des citoyens. Un équilibre permettant à la Ville de maintenir son cadre de vie est constamment à réinterroger au regard des projets d'aménagement.

La gestion des déchets, de compétence communautaire, est une politique publique organisée et réglementaire. Mais une veille systématique des actions et une sensibilisation régulière seront encore nécessaires, dans une gestion de proximité, auprès des citoyens.

5.1 Réduction des consommations d'énergie et du contenu en carbone de la production (Grenelle 2)

Score : 74/100

Renforcement des mesures d'économie d'énergie et développement des énergies renouvelables.

A pérenniser	A améliorer
<p>La Ville a réalisé un bilan carbone ® alors qu'elle n'y est pas contrainte. Il a donné lieu à 28 propositions.</p> <p>Un Plan d'Eco-Responsabilité interne existe depuis 2010. Il concerne : l'eau, l'énergie, les déchets et les déplacements.</p> <p>Le marché avec le prestataire de chauffage inclut un contrat de performance énergétique avec des pénalités en cas de non atteinte des objectifs.</p> <p>Le parc municipal inclut une proportion de véhicules électriques.</p> <p>La médiathèque et le stade sont équipés de cellules photovoltaïques et la piscine d'un chauffe-eau solaire.</p> <p>Bordeaux Métropole a développé un PIG (Programme d'Intérêt Général) pour la réhabilitation énergétique de l'habitat en partenariat avec l'ANAH. La mairie suit activement ce programme.</p> <p>Une éco-crèche est en cours de réalisation avec des ambitions énergétiques significatives : bâtiment BBC ou à énergie positive.</p> <p>Malgré la volonté politique, aucune opportunité ne s'est présentée pour réaliser un réseau de chaleur sur le territoire.</p> <p>L'éclairage est systématiquement installé ou renouvelé en basse consommation, et des installations moins consommatrices sont mises en place : détecteurs de présence et abaissement de tensions.</p> <p>Les déplacements des agents tentent d'être optimisés pour limiter la consommation de carburants.</p>	<p>Suite au Plan d'Eco-Responsabilité, il serait intéressant de suivre les tendances : effet positif ou négatif de ce dernier.</p> <p>La communication sur les opportunités offertes aux habitants par le PIG énergie reste à faire pour développer ce programme et atteindre de manière plus spécifique les bénéficiaires.</p> <p>Le choix éventuel de LED en éclairage devra être pondéré par les risques sur l'acuité visuelle identifiés par l'ANSES.</p> <p>Le pilotage du Bina carbone est à renforcer pour tenir les objectifs fixés ; un revus annuelle partagée en constitue un minimum. Une fusion avec l'A21 peut être étudiée.</p> <p>Communiquer sur les ENR produites sur le territoire.</p>

5.2 Gestion de l'eau

Score : 74/100

La collectivité gère les ressources en eau de manière responsable et durable tant du point de vue de la consommation que de l'assainissement et de la pollution.

A pérenniser	A améliorer
<p>L'adduction d'eau et l'assainissement sont de responsabilité métropolitaine.</p> <p>Le dispositif « degré bleu » à la piscine a consisté à revoir le cycle de l'eau pour : récupérer de la chaleur, éviter des pertes en eau. La déchloration de l'eau a permis de la réutiliser pour l'arrosage. Ce projet est une action phare du bilan carbone et de l'Agenda 21.</p> <p>Le centre technique municipal utilise un forage pour ses besoins d'arrosage.</p> <p>Le bâtiment La Source a été conçu avec une récupération des eaux de pluie à vocation sanitaire.</p> <p>80 % du circuit sanitaire des bâtiments est équipé en économiseurs d'eau.</p> <p>L'entretien des espaces verts a intégré progressivement des objectifs de réduction d'eau : jardins secs, régulation d'arrosage.</p> <p>L'Agenda21 prévoit l'élaboration d'un schéma directeur de l'eau.</p>	<p>Une échéance pour atteindre les 100 % d'économiseurs peut être fixée.</p> <p>Si l'acte1 de l'Agenda21 prévoyait bien un schéma directeur de l'eau, celui-ci n'a pas été engagé. Il est vrai que les structures de gouvernance de l'eau à l'échelle territoire sont complexes. Une réflexion nouvelle sur l'Acte2 sera sans doute nécessaire.</p>

5.3 Conservation de la biodiversité et préservation des milieux et des ressources

Score : 74/100

La collectivité veille à assurer la bonne qualité des milieux naturels et à préserver la biodiversité et

A pérenniser	A améliorer
<p>Un poste de coordinateur Nature en Ville a été spécifiquement créé à la Ville du Bouscat. L'opération du Bois du Bouscat est emblématique de la politique en matière de biodiversité. Il a été labellisé en Refuge LPO. La convention avec la LPO est quinquennale et prévoit une évaluation. Il est géré par un plan de gestion écologique, 1^{er} sur la commune à être mise en place</p> <p>Le « Zéro Phyto » est décliné sur espaces verts. Il reste à étudier l'entretien de la voirie, des terrains de sport et du cimetière ; mais la réglementation, très évolutive, devrait obliger les collectivités au 0 phyto au maximum en 2020.</p> <p>L'utilisation de produits écologiques pour le nettoyage des bâtiments est plus ou moins bien perçue par les agents. Ça nécessite plus d'accompagnement des équipes dans la durée. Les permis de construire prévoient une validation systématique sur le volet environnement / biodiversité.</p>	<p>Si la mairie a engagé des actions en 0 phyto sur certains types d'espaces verts, elle doit maintenant affirmer sa volonté d'une approche globale sur tout son territoire comprenant les stades, cimetière et voirie.</p> <p>Une approche pédagogique auprès de la population doit être élaborée de manière stratégique et s'inscrire dans la durée.</p> <p>La stratégie de plantation d'arbres pourra également vérifier l'aspect allergène des plantes concernées pour éviter des concentrations néfastes.</p> <p>Une politique systématique de label à l'achat de produits (NF Environnement, FSC, PEFC, MSC...) est rendu possible par le code des marchés. Il reste à le systématiser.</p> <p>La science citoyenne est un bel objet de démarche participative. Un investissement de la mairie sur ce sujet pourra être fait par le biais de la maison de vie éco citoyenne et de la nouvelle fonction Nature en ville.</p> <p>La mise en place de compost collectif à titre expérimental pourra être encouragée.</p>

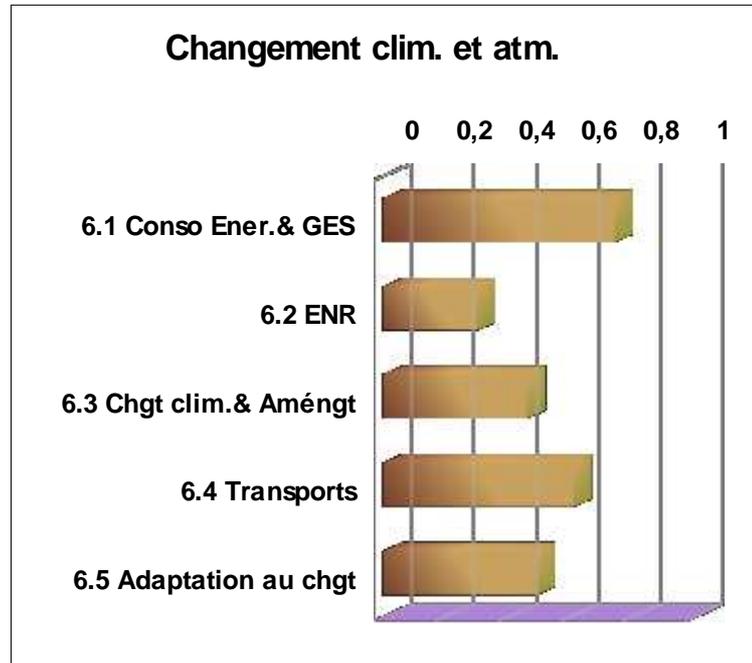
5.4 Déchets

Score : 61/100

La collectivité favorise la réduction des déchets par la prévention et développe une gestion qui s'appuie sur les différentes formes de valorisation tout en limitant les impacts de cette gestion sur l'environnement et la santé publique.

A pérenniser	A améliorer
<p>L'Agenda21 comprend une action significative sur le tri et le recyclage des déchets liés à la restauration.</p> <p>La mairie pratique de manière engagée le tri des déchets, même s'il reste des voies de progrès comme l'équipement de certaines écoles par exemple.</p> <p>L'utilisation systématique du verre ou des tasses réutilisables est désormais une pratique ancrée. Cette démarche se développe également sur les manifestations organisées sur le territoire (associations, écoles, ..).</p> <p>Les AO de travaux incluent systématiquement les exigences de chantier propre. Mais elles sont contrôlées que de manière occasionnelle par les services métropolitains.</p> <p>La mairie est en partenariat avec un opérateur d'insertion par l'économie pour mettre à disposition sur tout le territoire des bacs de récupération de textile. Elle renforce, en partenariat avec Bordeaux Métropole qui en a la compétence, l'installation de bornes de verre sur le territoire.</p> <p>Bordeaux métropole étudie en partenariat avec la ville la mise en place d'un éco-point sur le territoire.</p>	<p>La pédagogie de la réutilisabilité et de la réduction de ressources peut s'inscrire dans un plan à long terme.</p> <p>Le renouvellement du matériel informatique peut donner lieu à des imprimantes sans cartouches et des ordinateurs EPEAT Gold.</p> <p>La production de matériel de communication produit de nombreux déchets. Il est nécessaire de renforcer les exigences et le suivi pour limiter le gaspillage.</p> <p>La mairie doit devenir actrice de la lutte contre le gaspillage à son échelle et sur le territoire, en déclinant notamment le plan national de lutte contre le gaspillage alimentaire. Une démarche d'implication des commerçants locaux fait également partie de la pédagogie.</p> <p>L'encouragement à l'installation d'une recyclerie contribuerait également à cet objectif.</p>

6. Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Synthèse

Score : 52/100

La fixation d'objectifs et de cibles est plus aisée du fait d'études précises sur le sujet (bilan carbone, bilan éclairage, PLUI...).

Une démarche de comparaison avec les autres collectivités de la métropole devra permettre à la fois de valoriser les bonnes pratiques, mais également de choisir l'étalon de mesure qui fait consensus.

6.1 Réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre

Score : 74/100

A pérenniser	A améliorer
<p>Un rapport mensuel est fourni par l'opérateur de restauration sur les consommations énergétiques et eau en KWH et M3.</p> <p>Sans obligation réglementaire, un bilan carbone a été réalisé en 2013 et adopté en conseil municipal en 2014. Il est réparti par catégorie d'émission et par pôle. Cette démarche a été déclinée au sein de tous les services par une sensibilisation de tous les agents et les élus, le pilotage en comité transversal et une communication des résultats à la population.</p> <p>Le choix de la restauration collective de privilégier le local a diminué le bilan GES. Les dépenses énergétiques au Bouscat représentent en moyenne 33€ par habitant et par an. Pour comparaison, ce montant s'élève à 40 € en moyenne pour une collectivité de 50 000 habitants.</p>	<p>Le bilan carbone traite du sujet des déplacements des agents. Un PDA ou un PDIA (prévu en 2017) sera un bon outil de mesure.</p> <p>Les enjeux de redevabilité et de transparence restent à compléter. Par exemple : économie d'énergie rapportée aux m3 chauffés, économie électrique rapportée au nombre d'agents...</p> <p>Il mentionne également des références manquantes en 2012 pour pouvoir mesurer la performance de l'action.</p> <p>Le bilan carbone préconisait une publication régulière de la performance. Cela devrait être communiqué dans le rapport d'activités.</p>

6.2 Favoriser les énergies renouvelables (ENR)

Score : 30/100

A pérenniser	A améliorer
<p>La Mairie dispose de 6 véhicules électriques dont 2 utilitaires fourgonnettes, 4 véhicules de service "Goupil" pour la propreté, 3 vélos ; de 6 véhicules au gaz GNV / essence et de 2 véhicules au GPL.</p> <p>Cible : nombre de véhicules propres dans le parc automobile communal : 40% en 2014</p>	<p>Le suivi des consommations en EnR n'est pas différencié des autres énergies.</p> <p>Il n'apparaît une politique forte et affirmée quant au développement des ENR sur le territoire.</p>

6.3 Prise en compte du changement climatique dans l'aménagement et le développement des infrastructures

Score : 46/100

A pérenniser	A améliorer
<p>La réglementation, notamment issue du grenelle et plus récemment de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte amène les collectivités à l'intégration progressive mais certaine de l'enjeu climatique.</p> <p>De compétence métropolitaine, le PLUI en porte les objectifs et les moyens d'agir.</p> <p>La Ville s'est portée volontaire pour une étude expérimentale sur les ilots de chaleur et de fraîcheur urbains ; 2 sites ont été analysés, la métropole en assurant le suivi.</p> <p>Le bilan carbone Patrimoine et services fixe des exigences et des cibles : améliorations isolation chauffage, abaissement température de salles de réunions.</p>	<p>Des indicateurs relatifs à la prise en compte du changement climatique dans l'aménagement et le développement des infrastructures doivent être mis en place et suivis.</p>

6.4 Transports

Score : 61/100

A pérenniser	A améliorer
<p>De compétence métropolitaine, l'organisation des transports sur la commune est en bouleversement du fait de l'arrivée en 2019 de la ligne D du tramway. Le renforcement des transports collectifs, l'incitation aux déplacements doux et l'équipement de la ville en service d'éco-mobilité contribuent à faire évoluer les modes de vie et les usages.</p> <p>L'enquête QVT fait un zoom sur les modes de déplacement des agents, avec une proportion plus élevée des agents venant au travail en voiture que la population moyenne.</p> <p>La mairie a donné la possibilité, sur son domaine privé, à un opérateur pour ouvrir une station d'auto partage de 5 véhicules.</p> <p>La plupart (75%) des Bouscatais travaillent dans une autre des communes de la CUB. 76% des Bouscatais se rendent sur leur lieu de travail en voiture. 85.1% des ménages bouscatais ont au moins 1 véhicule (66.7% CUB et 90.3% à Bruges) et 30% des ménages ont au moins 2 véhicules (15% CUB, 38% Bruges).</p>	<p>Conformément au critère 3.4, la place respective des modes de déplacement demande des arbitrages entre des attentes contradictoires. Une stratégie plus explicite sur le partage de la voirie doit être partagée avec les citoyens et les acteurs locaux.</p> <p>Pour aller au-delà des schémas actuels limités aux PDA, une collaboration entre tous les acteurs d'une zone géographique représente un défi à la hauteur des ambitions de la collectivité. Des objectifs innovants peuvent être déterminés (ex : nb de personnes impliquées dans des Plans de Déplacement sur le territoire)</p> <p>La vérification de l'accessibilité des activités par les transports publics ou transports doux doit être systématique.</p> <p>La coordination avec les écoles du Bouscat pourra aussi inclure un suivi (évaluation) du transport des élèves.</p>

6. Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

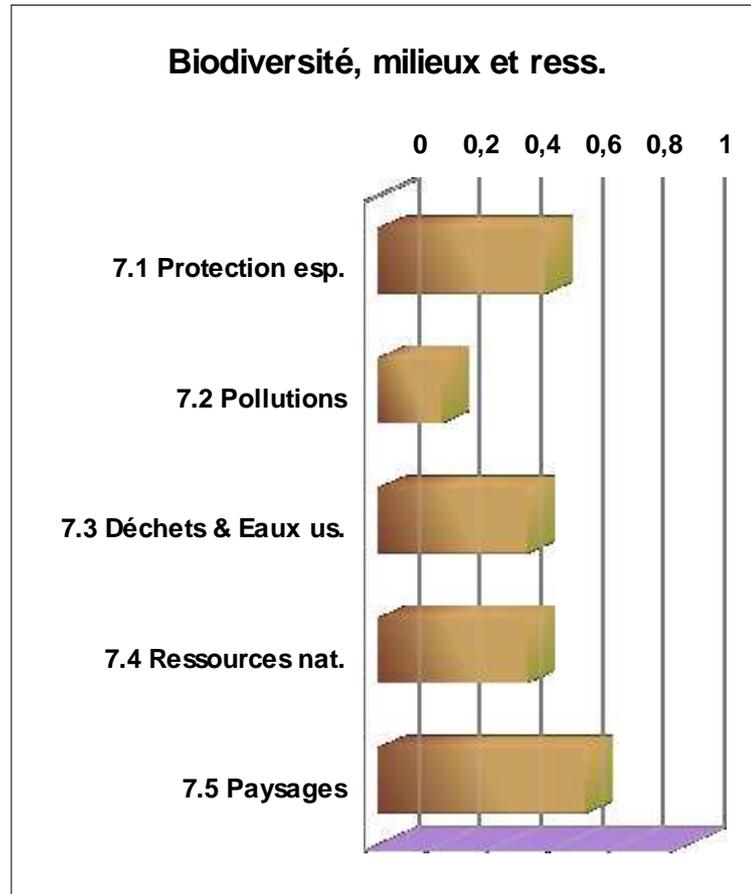
<p>Par comparaison avec l'agglomération bordelaise, les chiffres sont proches : 73% des personnes se déplacent en voiture pour se rendre à leur travail ; la part d'utilisation des transports doux (à vélo et à pied) est la même : 12% à l'échelle de l'agglomération comme pour la ville du Bouscat.</p> <p>18% des bouscatais travaillent au Bouscat, 75% sur la métropole et 7% en dehors.</p> <p>76% se rendent à leur travail en voiture, 4% à pied, 7% en deux roues, 10% en transport en commun.</p> <p>Depuis février 2010, la CUB met à disposition 3 stations : 2 se trouvent au Bouscat (Centre ville et Ravezies), la 3ème sur les boulevards.</p> <p>Un service de transport scolaire gratuit organisé par la Métropole et la Ville du Bouscat dessert cinq sur 9 écoles, pour 188 élèves (soit 9% des élèves)</p>	
---	--

6.5 Stratégies d'adaptation aux changements climatiques prévisibles dans les différents domaines impactés (bâtiments, réseaux et infrastructures, santé, gestion de l'eau, tourisme, services d'urgence, etc.)

Score : 49/100

A pérenniser	A améliorer
Les conventions avec la métropole mesurent précisément les mètres linéaires susceptibles de faire l'objet de travaux avec exigences environnementales.	<p>Le suivi du taux d'exposition aux Risques Naturels n'est pas assuré par la Mairie. Même s'il est mesuré par la métropole, la collectivité a découvert tardivement la baisse de ce taux.</p> <p>L'acte2 de l'Agenda21 pourra acter d'une stratégie publique d'adaptation aux changements climatiques et des modalités d'évaluation</p> <p>La coordination de cette stratégie avec les autres collectivités de la métropole sera un sujet de redevabilité auquel les citoyens sont désormais sensibles.</p>

7. Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources



Synthèse

Score : 48/100

Sur cette finalité, l'ambition sur les pratiques démontre des résultats emblématiques, mais ne sont pas forcément associés à des mesures précises. Toutefois des ratios stratégiques sont explicites : la moitié de surfaces non urbanisées, les 5 mn à pied d'un espace naturel pour tout bouscatais par exemple.

Le partenariat avec des associations spécialisées (ex : Cistude nature, LPO) permet à la fois de s'appuyer sur une expertise scientifique et de profiter du retour d'expériences.

La nouvelle fonction Nature en ville et un partenariat étroit avec Bordeaux métropole devront permettre de renforcer l'action municipale et d'adopter des orientations stratégiques solides et réalistes.

7.1 Protection des espèces et des habitats

Score : 55/100

A pérenniser	A améliorer
<p>Le Bois du Bouscat étant un lieu d'accueil de la LPO, le travail de recensement et d'inventaire de la biodiversité est effectué par l'ONG.</p> <p>L'inventaire faunistique et floristique du Bois est mené par une association à vocation écologique (2013-2016).</p> <p>Les surfaces susceptibles de donner lieu à protection de faune et flore sont identifiées.</p> <p>L'objectif de la moitié de la surface en espaces verts y est associé indirectement. Compte tenu du nombre de micro espaces, tous ne sont pas éligibles au critère.</p> <p>La métropole a élaboré un atlas de la biodiversité.</p> <p>La mairie gère 15.7 hectares d'espaces verts. L'objectif est de maintenir cette surface.</p> <p>Les plantations peu consommatrices d'eau sont privilégiées. La variété des nouvelles plantations a fait passer le nombre de 75 à 6</p>	<p>Une vigilance est à tenir sur les équilibres fragiles de maintien des espaces verts à hauteur de 50%, tel qu'aujourd'hui.</p> <p>Une systématisation des actions de préservation doit être établie ainsi que la mobilisation de la population.</p>

7.2 Lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols)

Score : 21/100

A pérenniser	A améliorer
<p>Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) des produits d'entretiens privilégie les écolabels et les marques NF/Environnement.</p> <p>La pollution aux nitrates est de 2,3 mg/l bien en dessous de la norme de 50 mg/l.</p>	<p>Le suivi de la qualité de l'air intérieur est un enjeu de bien-être et de santé publique. L'information du public est une responsabilité municipale (source, mode d'accès...). Des mesures peuvent être réalisées dans les espaces accueillant des enfants (crèches, écoles...).</p>

7.3 Gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées

Score : 49/100

A pérenniser	A améliorer
<p>La consommation d'eau est suivie par les services techniques en évolution et en tendances, en M3 et en euro. L'assainissement est sous la maîtrise de la métropole.</p> <p>La mairie recense le nombre de points de collectes pour les déchets. Ceux-ci sont également accessibles via le site.</p> <p>44% des déchets collectés au centre technique municipal sont valorisés.</p>	<p>Le meilleur déchet étant celui qui n'est pas produit, il sera intéressant de compléter l'approche actuelle de la ville avec une pédagogie de non production de déchets, et donc la mesure associée.</p> <p>Encourager les fournisseurs à l'éco-conception.</p>

7.4 Gestion rationnelle des ressources naturelles

Score : 49/100

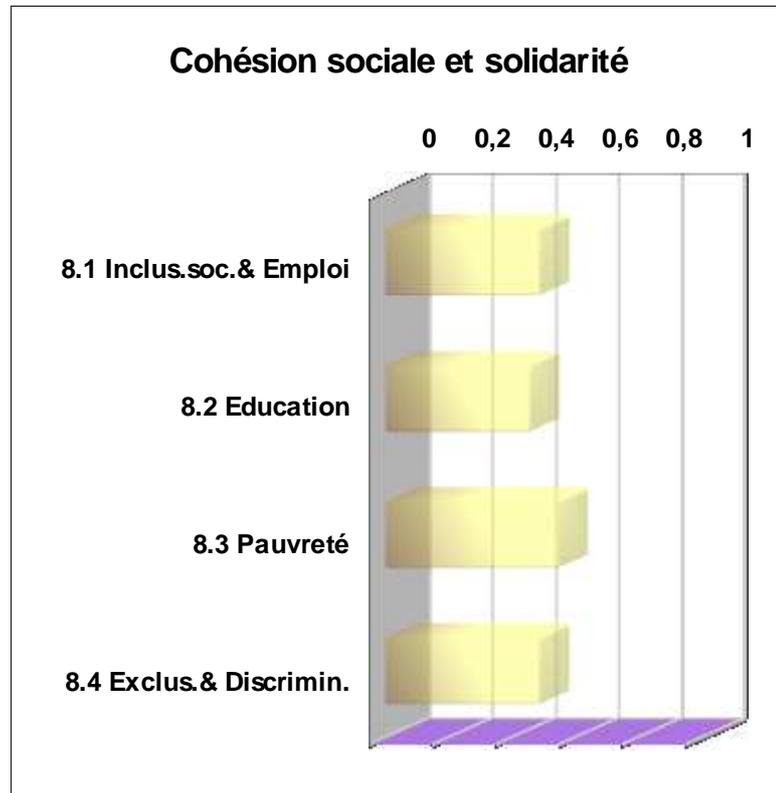
A pérenniser	A améliorer
<p>Le rapport mensuel de l'opérateur de restauration montre les consommations d'eau en M3.</p> <p>Le diagnostic Agenda21 de 2010 faisait apparaître le suivi du prix de l'eau au M3 légèrement en dessous de la moyenne sur le bassin Adour-Garonne.</p> <p>Les besoins en eau sont de 310 m3/an/habitant.</p> <p>Les cibles sont fixées à 170M3</p>	<p>L'évolution tendancielle favorable de la consommation d'eau par habitant n'est pas soutenue par une analyse des causes. Dispose-t-on des éléments suffisants pour y concourir ?</p>

7.5 Protection du paysage et intégration des activités

Score : 68/100

A pérenniser	A améliorer
<p>Un rapport de l'AURBA de 2013 signale tous les éléments quantitatifs et qualitatifs en matière de paysage sur le territoire du Bouscat. L'objectif est maintenir environ 50% d'espaces naturels (publics et privés), et une proximité de 5 minutes pour tout bouscатаis souhaitant se rendre à l'espace vert le plus proche.</p> <p>Par contre, les 10m² par habitant de la circulaire de 1973 ne sont pas atteints avec seulement 4m².</p>	<p>La charte paysagère envisagée dans l'acte1 de l'Agenda21 devra prévoir un outil de pilotage, d'évaluation et de retour d'expérience.</p>

8. Finalité 3 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations



Synthèse

Score : 50/100

Pour cette finalité, la Ville a mis en place de nombreux outils de mesure via l'Agenda21, l'analyse des besoins sociaux et la Convention territoriale globale, notamment. Le suivi des politiques publiques en faveur de l'emploi, la scolarité, la démographie, la précarité peut être renforcé.

Comme sur les autres critères, un certain degré d'harmonisation est souhaitable pour améliorer la lecture et la comparabilité des chiffres.

8.1 Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous

Score : 49/100

A pérenniser	A améliorer
<p>L'agenda21 a fait en 2011 le bilan des emplois sur le territoire. En 2011 le taux de chômage était nettement en dessous de celui de la métropole : 9,1 contre 11,7</p> <p>La mairie utilise les publications INSEE relatives à la démographie et à l'emploi.</p> <p>Comme le laisse supposer la présence importante des entreprises commerciales et de services, plus de 60 % des entreprises n'ont pas de salarié. Seules 13 (- de 1%) ont plus de 50 salariés. Il s'agit principalement d'activités de services parmi lesquelles : la clinique, la Mairie, le collège, les garages automobiles... c'est 2 fois moins que la moyenne de l'Unité Urbaine (2 %).</p>	<p>Le tutorat est un élément marquant de management par inclusion. Une action peut être menée pour le renforcer.</p> <p>L'objectif de création de 100000 emplois en 2030 sur la métropole est-il déclinable sur Le Bouscat sous forme d'objectifs ou de cible.</p>

8.2 Accès de chacun à une éducation de qualité

Score : 46/100

A pérenniser	A améliorer
<p>Le nombre d'enfants scolarisé ou accueilli au titre de la petite enfance est consigné dans le rapport d'activité. Le suivi est réalisé par écoles et maternelles, et les crèches.</p> <p>Le PEDT prévoit 7 indicateurs quantitatifs et 3 indicateurs qualitatifs.</p> <p>Parmi les 15 ans et plus, 12.10% n'ont pas de diplôme qualifiant, 19.6% sont diplômés de l'enseignement supérieur. Le niveau de diplôme des Bouscatais est relativement élevé. La commune compte plus de personnes diplômées de l'enseignement supérieur que la moyenne de la CUB (17.6%) et moins de personnes sans aucun diplôme qualifiant (14.4% pour la CUB).</p> <p>Les services d'accueil Petite Enfance, composés d'un multi-accueil, de deux crèches collectives, d'une crèche familiale, d'un multi accueil associatif et d'un relais d'assistantes maternelles, permettent d'offrir 260 places d'accueil auxquelles s'ajoutent 262 places proposées par les assistantes maternelles indépendantes pour 754 enfants de moins de 3 ans.</p> <p>L'offre socio éducative est déployée sur les différents temps péri et extra scolaires Les structures municipales : 3/6 ans (120 agréments), 6/9 ans (120 agréments), 10/12 ans (35 agréments) ; 4 accueils périscolaires élémentaires : Jean Jaurès (98 agréments), Lafon Féline (70 agréments), Centre 1 (84 agréments), Centre 2 (84 agréments), 4 écoles muti-sports.</p>	<p>Peut-on définir de manière partagée entre les acteurs éducatifs, une « mesure » de l'éducation de qualité ?</p> <p>Une attention est à porter sur les chiffres communiqués dans le rapport d'activités, notamment. Certaines incohérences peuvent être soulevées.</p>

8.3 Lutte contre la pauvreté

Score : 55/100

A pérenniser	A améliorer
<p>Les Espaces de Vie Sociales publient des rapports d'activité mentionnant l'évolution de la précarité.</p> <p>Le suivi des revenus est fourni par l'INSEE</p> <p>Le suivi des écarts de revenus par quartier est requis pour la convention CAF enfance</p>	<p>Le suivi en tendances des habitants en précarité ou en pauvreté devrait être un outil de pilotage du bien-être, qui est un des objectifs du mandat.</p>

9. Finalité 4 : Bien-être de l'individu et épanouissement

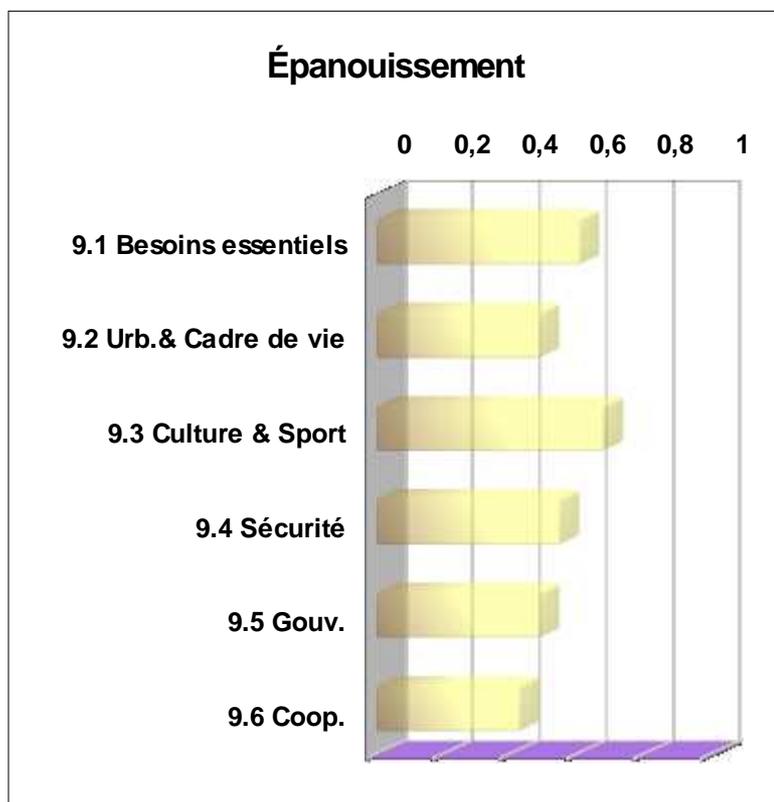
<p>jeunesse, ainsi que le nombre d'allocataires de la CAF. La Ville mène avec les partenaires du dispositif des actions à destination du quartier politique de la Ville.</p>	
--	--

8.4 Lutte contre toute forme d'exclusion et de discrimination

Score : 49/100

A pérenniser	A améliorer
<p>Le plan de mise en accessibilité des ERP/IOP fixe des objectifs sur 9 ans pour la mise aux normes. Par contre, il n'y en a pas de manière exhaustive sur le PAVE pour la voirie.</p> <p>Le bilan social 2013 mentionne un taux de féminisation des titulaires inférieur à la moyenne nationale.</p> <p>La présence de public en insertion est relativement peu élevée, ce qui peut s'expliquer pour une petite partie par le bon niveau de diplôme de la population.</p> <p>La Mission Locale Technowest exerce une mission de service public.</p> <p>Le service d'aide à domicile compte 24 000 heures/an en mandataire et 31 000 heures/an en prestataire.</p>	<p>Le respect de la réglementation d'intégration de 6% de personnes en situation de handicap dans les effectifs des services doit être une priorité pour la Ville.</p> <p>Les éléments d'information au niveau national montrent une augmentation de la précarité et une montée des inégalités. Compte tenu des objectifs de bien-être formulés à plusieurs reprises, un tableau de bord du bien-être, tout à fait dans l'esprit des objectifs RSO (développement durable, santé et bien-être) pourrait être étudié avec la métropole.</p>

9. Finalité 4 : Bien-être de l'individu et épanouissement de tous les êtres humains



Synthèse

Score : 54/100

La politique culturelle est suivie à la hauteur des ambitions, l'analyse de tendance est fournie.

Les éléments permettant de mesurer la gouvernance pourront s'inspirer des travaux du Forum des Autres Indicateurs de Richesse (FAIR) ou plus localement des réalisations du CD33. La limite de l'exercice réside bien sûr dans les moyens à mettre en place pour effectuer de telles mesures de manière pérenne.

Le suivi des activités sportives est issu en partie des bilans associatifs. Les conventions intègrent de manière quasi systématique les mécanismes d'évaluation.

Une mesure plus rigoureuse et plus systématique de la participation citoyenne est à prévoir dans l'acte2 de l'Agenda21.

9.1 Satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, eau potable, santé, environnement sain, formation, éducation

Score : 61/100

A pérenniser	A améliorer
<p>Le taux de logement sociaux est évalué selon les critères du règlement (SRU/ALUR). L'objectif est bien de 25%.</p> <p>La délibération d'accès au CNAS définit les objectifs et les seuils approuvés par la collectivité.</p> <p>Les bilans de formation des agents municipaux montrent l'atteinte voire le dépassement des objectifs.</p> <p>L'étude QVT mentionne et mesure en 2015 les éléments chiffrés, et comparés avec d'autres organisations comparables.</p> <p>Le nombre d'enfants par activités périscolaires est suivi au titre du PEDT, ainsi que le nombre d'agrément de centres de loisirs.</p>	<p>Un chiffre est à relever dans le rapport d'activité, celui de l'augmentation très significative du nombre de personnes accueillis par le CCAS : +60%. Quelle explication ?</p> <p>Afin d'avoir une tendance en matière de QVT, il conviendra de refaire l'enquête pour vérifier l'efficacité du futur plan d'actions.</p> <p>La CTG prévoit de favoriser l'autonomie de la jeunesse et la prise d'initiative. Comment cela est-il mesuré ?</p>

9.2 Urbanisme et cadre de vie

Score : 49/100

A pérenniser	A améliorer
<p>Le suivi de l'évolution des permis de construire est annuel sur 2011-2014 avec évolution de tendance annuelle.</p> <p>Le nombre d'arbres remarquables est connu de la mairie.</p> <p>Le suivi du taux d'occupation des équipements petite enfance est requis par la convention CAF Enfance jeunesse.</p> <p>Avec un taux de 22% de logements sociaux, la commune ne respecte pas l'obligation légale.</p>	<p>Une attention est à porter sur les chiffres communiqués dans le rapport d'activités, notamment. Certaines incohérences peuvent être soulevées. (Ex. augmentation des procédures réalisées par la police municipale : +318% ?)</p> <p>Il serait pertinent de mettre en place une démarche pour mesurer la « qualité du cadre de vie », élément fondateur de la politique municipale.</p> <p>Le suivi des démarches participatives en matière d'urbanisme et de cadre de vie doit être différencié par des critères sociologiques (Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) / Tranche d'âge / Type d'acteur) pour affiner l'analyse des origines de la participation et des résultats issus de ces concertations.</p>

9.3 Accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité ainsi qu'à des pratiques sportives et de loisirs adaptées

Score : 68/100

A pérenniser	A améliorer
<p>Il y a une vingtaine de clubs sportifs au Bouscat réunis en une association. Une boucle de course à pied a été ouverte sur le bois du Bouscat.</p> <p>Le nombre de spectateurs aux spectacles de l'ermitage font l'objet d'un suivi quantitatif.</p> <p>Le nombre de participants aux différents événements culturels ou festifs sont également comptabilisés, en particulier l'école de musique ou la salle culturelle.</p> <p>La programmation, construite en partenariat avec la ville d'Arcachon, offre le choix de 32 événements culturels par an.</p> <p>La répartition des associations bouscataises est la suivante : 23% culture/loisirs, 20% vie locale, 10% solidarité, 31% sport, 8% anciens combattants</p> <p>L'USB (sport) compte 4.500 adhérents et l'ASEC (animation socio-éducative et culturelle) compte 1.100 adhérents.</p>	<p>La volonté municipale est d'assurer une diversité de l'offre et une participation de tous les publics.</p> <p>Cependant, la précarité culturelle et sportive reste à mesurer et à étudier pour renforcer les actions permettant d'associer les publics les plus éloignés. C'est un enjeu de bien-être essentiel.</p>

9.4 Sécurité et prévention des risques (naturels, technologiques)

Score : 55/100

A pérenniser	A améliorer
<p>Le suivi des risques faisant l'objet du document unique est réalisé en fonction de la gravité : rouge, orange vert, sur une base biennale. Le document unique est mis à jour annuellement et intègre 42 indicateurs macro sur les risques. Le plan communal de sauvegarde identifie les responsabilités et les mesures à prendre en cas d'accident majeur sur le territoire municipal.</p>	<p>Le suivi des risques identifiés dans le document unique doit être annuel (ex : accidents du travail, taux et indice de fréquence, taux et indice de gravité).</p> <p>La ville a été surprise de voir son exposition aux risques diminuée récemment dans le PPRN. La régularité de la veille est-elle suffisante, en particulier si le risque reprend une tendance défavorable, ce qui semble être le cas au niveau international sur la montée du niveau des océans en particulier ?</p>

9.5 Gouvernance et démocratie participative

Score : 49/100

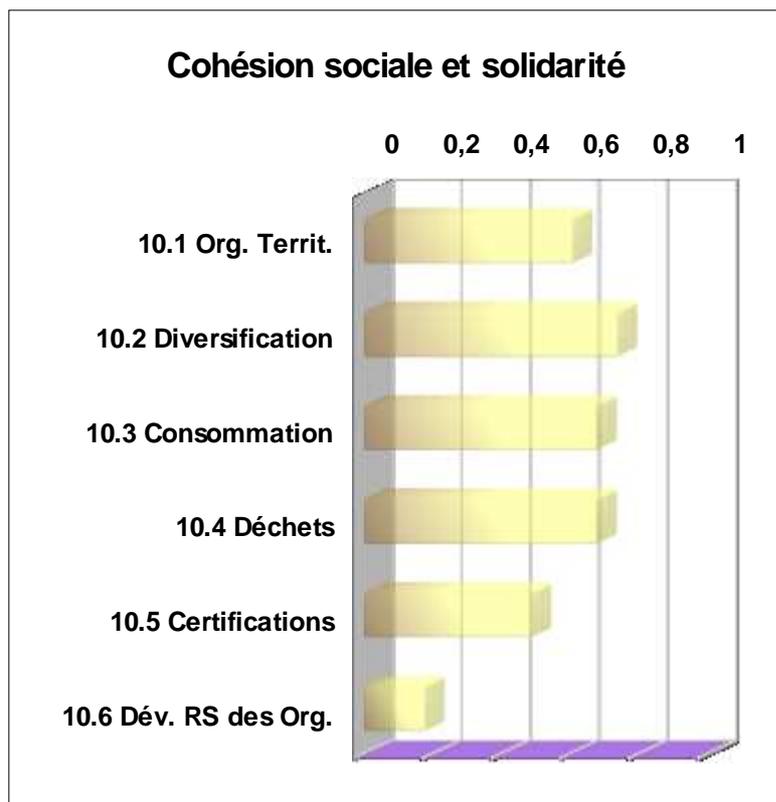
A pérenniser	A améliorer
<p>5 ateliers DD ont eu lieu pour l'A21 en 2011, réunissant 150 personnes. 4 ateliers de concertation pour le plan d'actions ont été réalisés en 2012.</p> <p>Les fêtes des jardins 2012 et 2013 ont fait l'objet d'un comptage précis et d'une évaluation qualitative.</p> <p>Le plan d'action stratégique en lien avec l'A21 révèle que certains objectifs ont été reportés. Par contre l'évaluation de l'action est très fréquemment prévue.</p> <p>La méthode RACI a utilisée dans le nouveau plan stratégique 2015-2018.</p> <p>L'engagement Qualiville renforcera la rigueur du pilotage.</p> <p>Une gouvernance partagée est assurée sur les projets transversaux tels que contrat de ville, CTG, CLSPD, CEJ.</p>	<p>Les indicateurs du plan stratégique ne sont pas forcément prévus pour être gérés en tendance. Ce point sera sans doute résolu par la mise en place renforcée du contrôle de gestion.</p> <p>Il est prévu un rapport d'activité par service. La nouvelle organisation devrait permettre un pilotage transversal par projets.</p>

9.6 Coopération décentralisée

Score : 43/100

A pérenniser	A améliorer
La mairie affecte 8000€ à la coopération internationale par un conventionnement avec une association bouscataise : jumelage, jeunesse, conférences. 2 jumelages existent : Arnstadt en Allemagne et Glenn Elyn aux États-Unis.	L'engagement de la ville en faveur du bien-être devrait permettre de renforcer les actions de coopération décentralisée. Le retour d'expérience dans des contextes socio-culturels différent est une source d'enrichissement.

10. Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Synthèse

Score : 56/100

La volonté explicite de la mairie de mettre en place un schéma de développement économique devra être complétée par les outils de mesure évoqués dans le SDE. La mairie a déjà une bonne connaissance chiffrée de son territoire en la matière.

L'engagement de la mairie en ISO26000 permettra d'aborder les acteurs économiques avec un vocabulaire commun, et peut-être des éléments de pilotage également communs.

10.1 Organisation territoriale rationnelle des espaces de production et de distribution

Score : 61/100

A pérenniser	A améliorer
<p>La mairie publie « Le Bouscat Ville active », qui mentionne les acteurs économiques et associatifs du territoire.</p> <p>Le schéma de développement économique adopté en 2015 prévoit de mesurer l'avancement des axes du SDE, même s'il compte encore peu d'instrument de mesure.</p>	<p>La convention de partenariat avec l'espace de travail collaboratif ne prévoit pas de critères de redevabilité en dehors du rapport d'activité et financier.</p> <p>Un tableau de bord associé au Schéma de Développement Économique sera nécessaire. Il devra inclure aussi les enjeux de bien-être.</p>

10.2 Diversification des producteurs et des activités

Score : 74/100

A pérenniser	A améliorer
<p>Le schéma de développement économique (SDE) répertorie de manière détaillée la répartition spatiale et en volume des activités économiques du territoire.</p> <p>Le service IRIS de l'INSEE fournit les données détaillées par type d'activités économiques, ainsi que les taux d'emplois.</p>	<p>Si les éléments de mesure actuels répondent aux attentes, une comparaison avec d'autres communes ayant les mêmes attentes permettra d'affiner le tableau de bord économique évoqué précédemment (§10.1).</p>

10.3 Modes de consommation durables et responsables

Score : 68/100

A pérenniser	A améliorer
<p>Le fournisseur de restauration collective a pu recycler 4 T de barquettes alimentaires.</p> <p>L'axe3 du SDE concourt directement aux modes de consommation durable via l'activité économique qui la soutient.</p> <p>Au titre du marché de restauration collective, la mairie le pourcentage de BIO dans les cantines avec un objectif de 20% en quantité et non pas en valeurs sur 4 ans.</p> <p>Sur le marché dominical, plus de 40 étals sont à dominante alimentaire.</p>	

10.4 Réduction des déchets à la source

Score : 68/100

A pérenniser	A améliorer
Des efforts sont faits sur la réduction des papiers en interne.	Lors du renouvellement du matériel informatique, des objectifs en matière d'ordinateurs EPEAT GOLD ou d'imprimante sans cartouche pourraient être fixé, ou recommandé auprès de la métropole qui en a la maîtrise. En matière de réduction de papier, il conviendrait de séparer le papier à vocation « communication » du papier à vocation administrative où les objectifs sont plus aisés à atteindre.

10.5 Recours aux écolabels et à la certification environnementale

Score : 49/100

A pérenniser	A améliorer
Du fait des appels d'offres sur les produits d'entretien, la majorité doivent avoir des écolabels ou au moins la marque NF Environnement.	Le taux de produits éco-labellisé pourra être un outil de mesure. De même un encouragement aux certifications environnementales (ISO1400x) et le dénombrement des fournisseurs associés sera un plus.

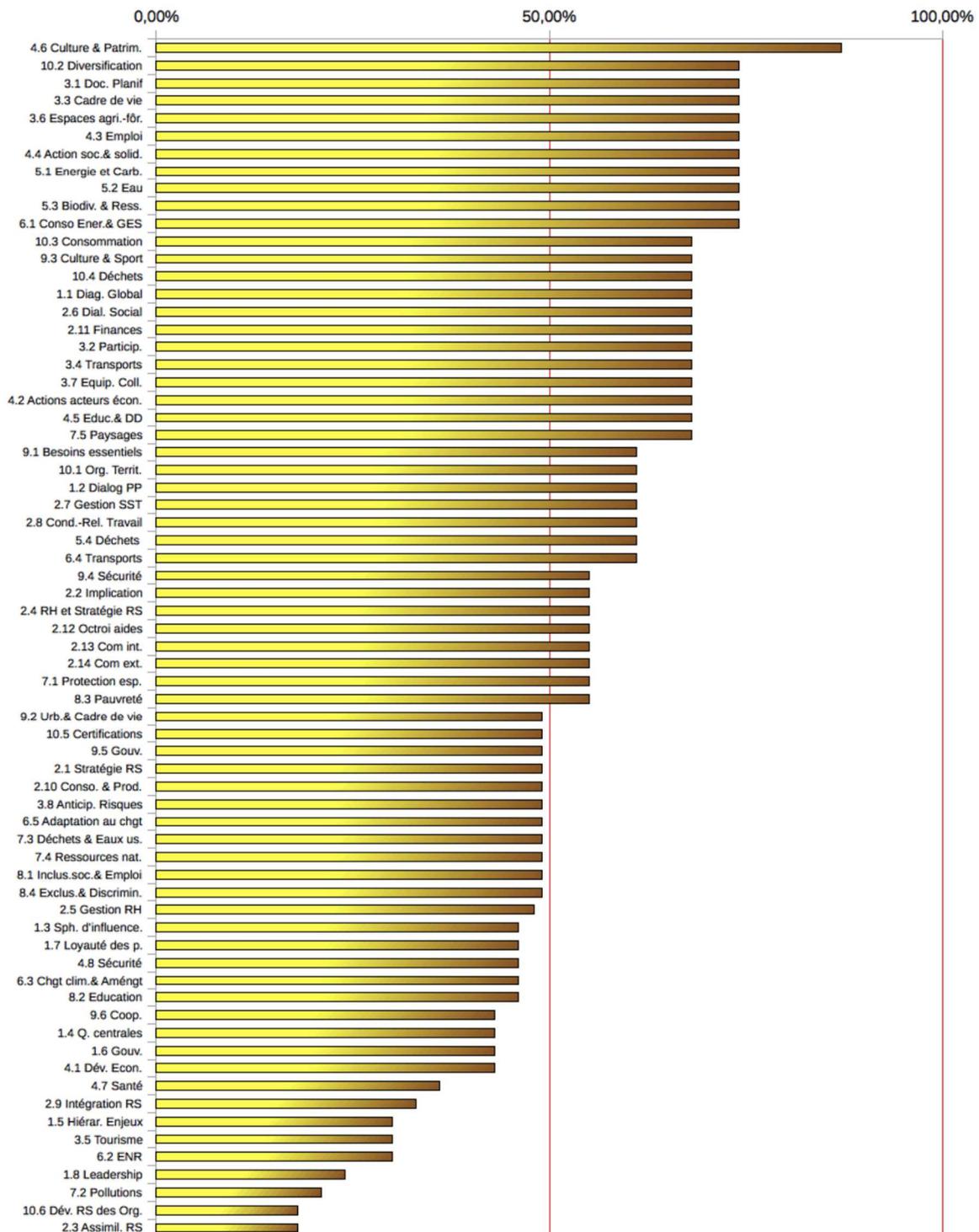
10.6 Développement de la responsabilité sociale et environnementale des organisations

Score : 18/100

A pérenniser	A améliorer
L'engagement de la Mairie en RSO est mentionné dans les conventions signées en 2015, ainsi que dans le RADD.	Le suivi des engagements par questions centrales pourra être une exploitation des cartouches des fiches action de l'agenda21.

Tri des sous critères par score décroissant

Classement des critères par score décroissant



1 Liste des documents analysés

Critères	Thème	Documents
Critère 1 : engagement sociétal de gouvernance		
	Agenda 21 2012/2015	
		programme d'actions 2012/2015
		RDD 2012/2013/2014
		organisation pilotage acte 1
		méthodologie acte 1
		diagnostic territorial DD 2012/2013
		stratégie 2012/2015
		dossier reconnaissance MEDDE 2012
		Photos des agents référents A21
	Agenda 21 acte 2 2016/2020	
		démarche évaluative acte 2
		plan d'éco responsabilité 2016/2018
		CR PER mars 2016
		Questions pour un champion
		Feuille émargement PER mars 2016
		appel candidatures agent référent 2016
		orientations stratégiques acte 2 mars 2015
		Cahier des charges Concertation A21
		Management
	Plan d'action stratégique 2015/2018	
	organigrammes 2015 et 2016	
	conseil municipal - délégations	
	charte d'engagement + analyse questionnaires aux agents	
	rapport activités 2014	

Tri des sous critères par score décroissant

Critères	Thème	Documents
		évaluation du PAS 2012 2014
		référentiel de management par la qualité 2014
	Communication	
		3 décryptages RH/DD/Projets
		Bmag DD
		Fête des jardins : programmes 2012/2014/2015 et bilan 2013
		Rapport activité et DD
		Semaine européenne du DD : Soirée A21 2013, programme SDD 2014 et journal BM Soirée A21 2015
	Partenariat	
		contrat de codevpt 2015/2017
		contrat d'engagement et délibération schéma de mutualisation
Critère 2 : gestion interne responsable		
	Ressources humaines	
		Bilan social 2013 + présentation en CTP + tableau des données
		Indicateurs du bilan d'activités RH
		Bilans qualitatif et financier du plan de formation 2013/2015 + note présentation plan 2016/2018 + note orientations DD
		démarche Qualité de vie au travail - 1er diagnostic
		délibération garantie maintien de salaire
		délibération adhésion CNAS
		Document unique mise à jour 2014
		PV du CTP GPEEC et PAE
		présentation journées accueil nouveaux arrivants

Tri des sous critères par score décroissant

Critères	Thème	Documents
		Grilles d'évaluation professionnelle (encadrant et agent) + présentation nouveau dispositif évaluation professionnelle
		Expérimentation Tutorat 2012 2013
		Charte du dialogue social - CT nov 2015
		PV CHSCT du 15/12/15 et 2 février 2016
		PV CTP du 12 janvier 2016
		PC comité technique 1 février 2016
	Gestion/finances	
		Dernier rapport de la CRC mars 2012 regaz
		cahier des charges nettoyage écologique
		Compte de gestion 2014 - delib
		DOB 2015 - delib janv 2015
		BP 2015 - delib mars 2015
		CA 2014
		marché nettoyage écologique 2014 - cahier des charges
		marché restauration collective 2012 - CCTP et RC
	Patrimoine	
		ADAP
		PCS mise à jour 2014 + délibération 2009
		Plan lutte contre bruit
		Etude A urba Diagnostic patrimoine naturel 2013 : cahier des paysages et cahier techniques
		PAVE plan de mise en accessibilité de la voirie
Critère 3 : urbanisme et aménagement durable du territoire		

Critères	Thème	Documents
	Mobilité	
		Cahier charges PDA - projet reporté à 2017
		guide écomobilité 2015
	Urbanisme	
		délib 2014 -projet 50 000 logement ilot Renault
		étude paysagère Coloco- 50 000ha - site ancienne voie ferrée 2014 2 doc
		Cahier des paysages
		Diagnostic éclairage public et note de principe
		Bilan de la construction et des transactions immobilières au Bouscat en 2014
		Catalogue mobilier urbain
		CR réunion urbanisme du 11/12/2015
Critère 4 : services aux populations et dynamiques locales		
	Économie	
		schéma directeur économie 2025
		Étude DIAGNOSTIC devpt eco 2013
		délibération convention espace de co-working Le Patio mars 2015
		Fiche de poste - chargé de mission devpt eco 2016
		Projet insertion par l'économie Note FEDER
		annuaire des entreprises
	Éducation	
		PEDT
		Guide jeunesse
		projet convention d'objectifs CAF Contrat enfance jeunesse 2012 2015
		guide des sports
		délibération réforme des rythmes scolaires
	Solidarité	
		Analyse besoins sociaux
		guide senior
		projet Pole sénior

Tri des sous critères par score décroissant

Critères	Thème	Documents
		CTG - convention territoriale globale 2015/2018
		Contrat de ville 2015 2020 + convention territoriale intercommunale + délibération
		Synthèse Logements sociaux en cours et à venir (2015)
	Animation Culture	
		Charte de la vie associative
		guide des associations
		guide culturel 2015
		délibération Conseil de la vie associative
Critère 5 : préservation de l'environnement		
	Bilan carbone	
		programme d'actions 2012/2020
		Amélioration coûts énergétiques des bâtiments
	Nature	
		plan de gestion écologique Bois du Bouscat
		fiche de poste Coordinateur Nature en Ville 2016
		programme animation bois du Bouscat 2015
		convention LPO création refuge LPO